

1. Ouverture

Recteur et vice-chancelier par intérim : Alors votre attention s'il-vous-plaît. Merci beaucoup à toutes et à tous d'être là ce matin pour la réunion régulière du Sénat académique de l'Université de Moncton.

2. Présidence d'assemblée

Recteur par intérim : Le premier ce matin donc il s'agit de procéder à l'élection d'une présidence d'assemblée avant même de traiter des autres éléments de l'ordre du jour. Alors comme vous le savez, le bureau de direction du Sénat académique a recherché une personne pour occuper la présidence d'assemblée et ce matin, nous avons le plaisir de vous recommander M. Pascal Robichaud qui est le registraire de l'université à titre de président d'assemblée. Ceux d'entre vous qui êtes au Sénat depuis un certain déjà, vous connaissez M. Robichaud, vous le connaissez dans sa capacité de registraire, mais vous avez eu également l'occasion d'observer sa connaissance des règles relatives aux assemblées délibérantes au fil de certaines de ces interventions autour de cette table. À l'extérieur de l'université, M. Robichaud agit également à titre de président d'assemblée pour différentes instances, notamment pour la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick lors de son assemblée annuelle, et ceci depuis plusieurs années. M. Robichaud a aussi une très bonne connaissance des différents codes de procédure qui régissent les assemblées délibérantes, le Code Morin bien entendu, mais si vous lui posez la question, il pourra vous en nommer un bon nombre que les politologues connaissent sans doute, notamment Bourguigno etc., etc., Roberts qui est plus connu en anglais. Donc c'est une candidature que le bureau de direction vous recommande à l'unanimité pour la présidence du Sénat académique. Donc j'aurais besoin ce matin d'une proposition pour que l'on puisse statuer sur ce qu'on vous apporte. Donc proposé par Omer Robichaud, appuyé par Hector Adégbidi que M. Pascal Robichaud agisse à titre de président d'assemblée du Sénat académique. Est-ce que vous êtes prêt pour le vote sur cette question? Ceux qui sont en faveur le signifieront en disant oui. Ceux qui sont contre, non. La proposition est adoptée. Merci beaucoup, Janice va aller chercher M. Robichaud et on va reprendre dans quelques minutes. Alors M. Robichaud, merci beaucoup, merci d'avoir accepté de présider nos délibérations. Et bon succès qu'on vous souhaite et qu'on nous souhaite.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur et merci à vous tous et toutes aussi de la confiance que vous me faites, mais vous savez peut-être pas ce que vous venez de faire. Je vais certainement vous servir du mieux que je peux, je crois qu'on va avoir une bonne journée aujourd'hui; vous avez vu qu'on a devant nous un ordre du jour assez plein et comme à l'habitude évidemment, le Sénat va traiter de ces choses-là avec beaucoup de sérieux. Alors merci pour tout ça et j'entame tout de suite le reste de ce qu'on a sur la planche. Je devrais commencer par quelques officines d'usage. Premièrement en indiquant qu'il y a parmi nous aujourd'hui deux nouveaux membres du Sénat aujourd'hui. Je nomme Camille Morais-Savoie, étudiante au campus de Shippagan qui est avec nous, bienvenue au Sénat. Et il a aussi Marylou Grondin-Santerre, mais je crois qu'on m'a dit qu'elle est absente aujourd'hui donc elle sera ici comme étudiante représentant le campus d'Edmundston. Alors félicitations et bienvenue aux nouveaux membres. Avant d'aller plus loin aussi, je veux vous mentionner quelques personnes qui se sont excusées de la réunion, notamment Julie Arsenaault, Andréa Cabajsky, Anne Charron, Nicolas Lecompte, Térèz Rétfalvi et on vient de me signifier tout juste une nouvelle absence qui est Caroline LeBlanc. Je les ai tous couverts, oui. Est-ce que Andréa est ici? Non, on m'a dit qu'à la dernière minute elle s'était désistée. Alors voilà pour les personnes qui ne sont pas avec nous aujourd'hui. Avant d'aller plus loin aussi, il va nous falloir deux scrutateurs scrutatrices puisqu'il y aura des élections un peu plus tard durant la réunion donc je veux faire appel à nos complices d'habitude, complices je le dis parce que j'ai été souvent scrutateur donc est-ce qu'il y a dans la salle, je pense que Jean-François Richard est avec nous dans la salle, est-ce que t'acceptes? Oui. Et Marc Anger qui est juste à côté, oui, on dirait presque que vous l'aviez prévu et donc vous serez nos scrutateurs lorsqu'on arrivera au point 13 plus tard durant la réunion. Merci pour ça. Avant d'aller plus loin aussi, je vais demander à la salle de consentir quant à l'heure de clôture, pas la date. On espère que ce sera aujourd'hui, mais on se dit que la clôture devrait être pas plus tard que 16 h 30, s'il n'y a pas d'objection d'assemblée, on pourra fixer cette heure-là; si quelqu'un voudrait une autre heure il faut nous le dire maintenant. Vous voulez plus tard probablement, non. Évidemment c'est un extrémiste, si on doit aller jusque-là, le passé récent nous dit que peut-être qu'on se rendra pas à 16 h 30, mais au moins on a tout ce temps-là qu'il nous faut au cas où. Ça va? Je ne vois pas de dissensions dans la salle donc par consensus on convient la clôture à 16 h 30.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Pour le reste, je vous amène tout de suite à la Constatation de la régularité de la convocation. Mme la secrétaire, pouvez-vous nous dire comment la réunion a été convoquée et si elle a été régulièrement convoquée.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde. Monsieur le président, l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 18 avril 2018 accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier par intérim, M. Jacques-Paul Couturier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des commentaires à faire sur cette question? Sinon c'est une question d'office donc on peut constater que la réunion a été dûment convoquée.

4. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Pour ce qui est du droit de présence et du quorum madame la secrétaire.

Secrétaire générale : Nous avons un quorum monsieur le président et monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Donc il n'y a pas d'intrus ni d'imposteurs dans le groupe, nous pouvons donc continuer et nous avons quorum donc l'assemblée est dûment constituée.

5. Correspondance

Président d'assemblée : Avant d'aller un peu plus loin, je vais vous demander de vérifier s'il y a de la correspondance.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, le Sénat n'a pas reçu de correspondance en tant que telle, toutefois, sur vos tables ce matin vous avez une correspondance de l'APBUM qui est adressée à la secrétaire générale en tant que secrétaire du Comité conjoint de la planification. C'est un document qui est en lien avec le point 10 de l'ordre du jour et c'est un document qui est en lien avec le certificat de 2^e cycle en littérature et francisation et c'est un document qui donne un avis favorable pour la création de ce programme-là et on vous demande de l'insérer dans vos documents. Alors c'est une correspondance, mais c'est traité en tant que document.

Président d'assemblée : Un document qui s'ajoute au point 10 à l'ordre du jour, ça va, je pense que c'est correct à moins qu'il y ait des gens qui aient une objection à ce que l'on traite le document de cette façon, on le renvoie tout simplement à l'item 10 à l'ordre du jour, ça va? Il n'y pas d'autres correspondances. Parfait.

6. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Dans ce cas-là, on peut procéder à notre projet d'ordre du jour. Le bureau de direction du Sénat vous a soumis un projet d'ordre du jour que vous avez reçu et j'imagine que vous faites dispense de la lecture du projet, mais vous avez quand même un projet d'ordre du jour en quelques 19 points. Nous en sommes déjà au sixième, je ne vois rien qui sort de l'ordinaire dans les points qui sont là sauf qu'il y avait une mention qui avait été faite au point 13.2.

Secrétaire générale : Alors sur vos tables ce matin, vous avez un projet d'ordre du jour modifié alors la modification en tant que telle se trouve au point 13.2, on a ajouté bureau de direction du Sénat académique, le poste de Jean-Roch Gauvin, il y aura un poste étudiant qui est disponible et au point 14 on va avoir une discussion portant sur le concours du rectorat et cela aura lieu à 11 h 30. Alors on a fait ces précisions-là, c'est tout pour les modifications qu'on a ajoutées.

Président d'assemblée : Parfait. Alors Jacques-Roch Gauvin est ajouté au 13.2 et on prend note que le point 14 débutera à 11 h 30. Donc en fixant le moment exact à lequel le point 14 commencera adienne que pourra dans nos discussions lorsqu'on tapera 11 h 30, on arrêtera ce que l'on fait, on passera à la discussion autour du concours pour le rectorat et par la suite, on reviendra à nos délibérations et on reçoit des invités à ce point-là en tant que tel. Parfait, ça va. Est-ce qu'il y a d'autres ajouts ou corrections à faire avant que j'appelle à une proposition? Monsieur le VRER.

VRER : Merci monsieur le président. À l'item 11.6, il faut retirer l'expression et mineure en anglais. Donc 11.6 c'est modification au programme d'anglais B.A. avec majeure en anglais.

Président d'assemblée : Donc ça ne touche pas à la mineure.

VRER : On enlève et mineure en anglais.

Président d'assemblée : Et mineure en anglais.

VRER : On ne veut pas traiter de mineure en anglais ici aujourd'hui.

Président d'assemblée : Parfait. Donc à 11.6 on retire les mots et mineure en anglais. Ça va? Autre chose? Je ne vois personne demander la parole donc dans ce cas-là j'accepterais une proposition d'adoption du projet d'ordre du jour tel que modifié. Proposé par Étienne Dako, c'est appuyé par Francis LeBlanc. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la proposition avant que nous votions? Je n'en vois pas, dans ce cas-là je vais ouvrir le vote. Allez-y, vous pouvez voter. Je vais arrêter le vote et c'est 33 oui, 0 non. Parfait, nous avons donc un ordre du jour.

7. Adoption des procès-verbaux SAC-171103 et SAC-180309

Président d'assemblée : Je vous amène directement dans ce cas-là au point numéro 7 à l'ordre du jour qui est l'adoption des procès-verbaux des deux dernières réunions du Sénat académique. Alors vous avez reçu les documents avant la réunion et j'imagine que les membres n'ont pas besoin de temps pour faire la lecture des procès-verbaux et que vous nous dispensez aussi d'en faire la lecture intégrale pour des raisons évidentes. Alors sur le premier procès-verbal donc vous avez celui du 3 novembre 2017. Avant que nous fassions quoi que ce soit, est-ce qu'il y a une proposition d'adoption du procès-verbal du 3 novembre, c'est proposé par Sébastien Deschênes et appuyé par Francis Bourgoïn. Maintenant que nous avons une proposition, est-ce qu'il y a des questions, commentaires ou corrections à faire au procès-verbal du Sénat académique du 3 novembre 2017? Oui, ce sont des questions évidemment sur le fond et sur la forme. Corrections ou modifications? Je vois beaucoup de gens qui ont ouvert leur document, est-ce que les gens ont besoin d'une seconde ou deux pour le scruter? Non, ça ne semble pas être le cas. Dans ce cas-là je crois qu'on semble être prêt à voter. Ça va? Dans ce cas-là encore une fois je démarre le vote. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 33 pour, 0 non. Jusqu'à maintenant vous êtes constants, ça va bien. Le prochain procès-verbal c'est celui du 9 mars 2018 et là aussi j'accepterais une proposition de la part de Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault. Corrections, commentaires, corrections, modifications ou discussion de fond et de forme sur le procès-verbal? Je vous donne quand même quelques secondes au cas où vous voulez le fureter un petit peu en diagonale. Personne ne semble soulever quoi que ce soit, il n'y a pas de corrections, ça va. C'est beau, dans ce cas-là à moins que vous vouliez du temps. Non. C'est beau, dans ce cas-là je vais démarrer le vote. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non. Il y en a deux qui ont manqué leur coup cette fois-ci, mais ça va. Parfait.

8. Affaires découlant du procès-verbaux SAC-180309

Président d'assemblée : Nous avons donc adopté les procès-verbaux des dernières réunions du Sénat académique et je vous amène tout de suite au prochain point qui sont les Affaires découlant des procès-verbaux. Nous avons deux points qui étaient déjà inscrits à l'ordre du jour donc le 8.1 qui traite de Modification aux règlements des cycles supérieurs 22.2, 31 et 32 et le point 8.2 qui parle d'un projet de règlement sur le plan de cours aux études supérieures.

8.1 (8.1) Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a une intervention par rapport à ces points-là, commençons par 8.1 les modifications aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32. Monsieur le VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je rappelle pour le bénéfice des membres du Sénat académique l'item 8.1 est à l'ordre du jour depuis mars 2016 alors c'est peut-être important de se rafraîchir la mémoire sur le fait que les modifications au règlement 22.2, 31 et 32 ont été adoptées par le Sénat académique sauf qu'à l'époque, il y avait eu une discussion sur, les modifications aux règlements 31 et 32 avaient pour conséquence lorsqu'on a nettoyé le texte de changer la question des codirections et de là, il y avait eu des préoccupations du Sénat qui ont demandé à la FESR d'éclaircir la question des codirections. Le dossier a été traité à la FESR, il a été convenu de ne pas modifier à nouveau le règlement pour ça, mais de plutôt aller d'avant avec une politique de la FESR sur les cours direction de thèse. Ça été présenté au Sénat relativement récemment, mais là aussi il y avait eu des questions alors ce que vous avez sous les yeux c'est la lettre du doyen de la FESR et vice-recteur adjoint à la recherche en date du 9 avril 2018 qui est la réaction de la Faculté des études supérieures et de la recherche aux questions qui avaient été soulevées lors de la dernière rencontre du Sénat. Vous voyez qu'il y avait trois points qui avaient été mentionnés, le premier concernait la note de bas de page numéro un. Alors je ne suis pas certain si les gens ont sous les yeux la politique de la FESR qui avait été déposée à ce moment-là, mais je vous rappelle qu'elle était divisée en quatre parties et la partie deux s'intitulait qui peut codiriger une thèse et là on pouvait lire que la codirection, quant à elle, peut être assurée par toute personne à l'emploi de l'Université de Moncton à titre régulier ou non, qu'elle soit membre de l'assemblée de la FESR ou non, qui occupe l'un des rangs professoraux et qui détient un diplôme équivalent au supérieur au diplôme faisant l'objet de la codirection et il y avait une note de bas de page qui disait sont exclues les personnes pour qui l'obtention du doctorat est une condition encore non-satisfaite de la régularisation du contrat. Alors la préoccupation c'était que certaines personnes considéraient que la note était contradictoire par rapport à l'énoncé alors vous voyez ici la réponse de la FESR, c'était vraiment intentionnel d'avoir cette note pour s'assurer que toutes les énergies des personnes qui sont en instance de thèse soient concentrées sur leurs études doctorales. La deuxième question qui avait été posée c'est le fait que les professeurs de la Faculté de droit ne sont pas tous membres de la FESR. Maintenant ça c'est une question qui est différente de la question des codirections. Ceci étant dit, vous voyez la réponse ici qui bien évidemment cette réalité-là elle n'est pas propre à la Faculté de droit, c'est un fait aussi pour d'autres membres du corps professoral, d'autres facultés. Tant qu'à la troisième question, c'était la question du gabarit de convention aux codirections et on me dit qu'à la FESR il y a un travail qui se fait actuellement pour qu'il y ait un délai. Alors voilà les réactions que nous avons reçues en ce qui concerne ce dossier-là. Je ne sais pas si le doyen ou le vice-recteur adjoint a quelque chose à ajouter à ce sujet?

Président d'assemblée : M. LeBlanc, non, ça va. C'est beau.

VRER : Alors tant qu'à moi, je crois comprendre que ça veut dire que l'item 8.1 peut dorénavant être retiré de l'ordre du jour.

Président d'assemblée : Oui, c'était un point d'information. Le Sénat a été dûment informé. S'il y a des gens quand même qui veulent poser une question ou faire un commentaire on peut le permettre, sinon on procèdera au prochain point. J'ai aucune demande d'intervention. Excusez-moi, oui, Jean-François Thibault.

Thibault : C'est juste une question d'information concernant le point 1 de la lettre, qu'est-ce que ça veut dire pour ceux qui sont déjà engagés, qui ont une clause doctorale et qui sont déjà engagés dans une codirection? Est-ce qu'ils doivent se retirer, est-ce qu'on doit trouver d'autres modalités ou ils peuvent terminer ce qui est déjà engagé?

VRER : Je vais laisser le vice-recteur adjoint à la recherche répondre à cette question.

Bourgoin : Ils peuvent continuer, lorsqu'on change la politique, on permet les personnes de continuer la codirection. On fait en sorte que les étudiants ne sont pas pénalisés.

Président d'assemblée : Merci. Donc si c'est tout... M. Dako, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. C'est vrai que le point 1 j'apprécie vraiment l'intention qui est là parce que ça donnerait l'occasion aux personnes qui sont en train de terminer leur doctorat de terminer. J'aurais personnellement préféré que ce volet-là soit ouvert à ceux qui ont la possibilité de codiriger pour se bâtir un dossier, moi je crois que c'est aussi une très bonne chose au lieu d'être limitatif comme ça. J'apprécie l'intention qu'il y a en arrière-plan, mais je crois qu'il faut donner la chance aux gens qui veulent se bâtir un dossier d'avoir cette possibilité-là. Je trouve que c'est un peu sévère de les exclure systématiquement. N'y a-t-il pas un moyen de les inclure ici?

Président d'assemblée : Est-ce que vous voulez répondre?

VRER : Je pense que c'est ça, l'intention c'est de les exclure dans le sens où on veut donner toutes les chances pour qu'ils mettent d'abord et avant tout leur énergie sur la compilation du doctorat qui est une condition essentielle à l'obtention du poste. Je pense ça m'apparaît évident étant donné que c'est la priorité numéro un et ça correspond effectivement à la position du conseil de la FESR. J'adhère entièrement à cette position.

Président d'assemblée : Je vous rappellerais qu'on est sur un point d'information, il faut quand même limiter le débat parce que l'idée c'est d'informer le Sénat. M. Adégbidi.

Adégbidi : Merci. Je crois que c'est la responsabilité de la personne de faire son choix. Je trouve que c'est un peu dommage qu'on veule obliger les gens à faire quelque chose ou s'ils ont autres choix. Est-ce qu'on ne fait pas confiance aux gens qui peuvent prendre leurs propres décisions et les assumer?

Président d'assemblée : Je fais un rappel encore là qu'on est sur une question qui a été débattue et approuvée déjà dans une réunion précédente ou on ramène une question d'information parce qu'il y avait une question particulière et la FESR nous a répondu, on a donc l'information en tant que telle. Je ne voudrais pas qu'on rentre dans le débat d'origine à nouveau sur le fondement de la question, mais si vous avez des questions de complément d'information pour être mieux informé, là j'en accepterais. Sinon, je crois qu'il va falloir avancer dans le débat. Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait commencer ou ajouter un complément d'information? Alors vous voyez, je vous ai dit ce que vous avez créé au début. S'il n'y a rien d'autre, je vais nous faire avancer. Ça va? Donc on considère le point 8.1 comme étant clôt.

8.2 (8.2) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

Président d'assemblée : Le point 8.2 Projet de règlement sur le plan de cours aux études supérieures, j'ouvre le micro du VRER.

VRER : Nous avons pas de nouvelles informations à ce sujet. C'est toujours à la FESR en discussion.

Président d'assemblée : Parfait. Donc 8.2 aussi est clôt à moins qu'il y ait un commentaire extraordinaire, je crois qu'on peut tout simplement procéder.

8.3 Autres

Président d'assemblée : Et il y avait rien d'autre de prévu à l'ordre du jour sous le point 8, mais si d'autres gens veulent soulever des questions découlant par rapport à la mise en œuvre de certaines choses qui ont été résolues dans les procès-verbaux, vous pouvez le faire maintenant. Sinon, le point 8 est résolu. C'est fait, parfait.

9. Affaires découlant du procès-verbal SAC-180309**9.1 Autres**

Président d'assemblée : Nous avons réglé les affaires découlant du procès-verbal et nous avons un deuxième procès-verbal comme vous savez au point 9 et là, il n'y avait aucune question qui avait été identifiée à l'ordre du jour en tant que tel qui méritait un retour au Sénat académique. Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre que quelqu'un voudrait souligner en suivi du procès-verbal au point 9? S'il y en n'a pas, je vois personne et j'ai aucune demande de parole donc le point 9 est clôt, il n'y a pas de suivi au procès-verbal pour cette fois-là. Parfait.

10. Rapport du Comité conjoint de la planification**10.1 Création du programme de Certificat de deuxième cycle en littératie et francisation**

Président d'assemblée : Alors maintenant nous en venons au point numéro 10 qui est le Rapport du Comité conjoint de la planification. Nous avons un seul point ici, c'est le point 10.1 Création du programme de certificat de deuxième cycle en littératie et francisation. C'est une proposition de création d'un nouveau programme. Qui parle pour la proposition dans ce cas-ci, c'est le VRER aussi donc je vais commencer par accepter une proposition et ensuite j'ouvrirai le débat à la discussion. Donc la proposition ici c'est la création du programme en tant que tel.

VRER : Alors la proposition se lit comme suit, vous l'avez à la page 7 du document du CCJ du 13 mars 2018. En fait pas tout à fait parce que ce que vous avez à la page 7 c'est la proposition pour le CCJ alors je la lis finalement : que le Sénat académique accepte la création du programme de Certificat de deuxième cycle en littératie et francisation. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Parfait. C'est proposé par le VRER et c'est appuyé par Marianne Cormier. Questions, commentaires ou débat sur la proposition? Je n'ai aucune demande de parole pour l'instant, je vous donne une deuxième chance puisque c'est quand même une décision importante. Monsieur le VRER comme vous êtes le proposeur si vous parlez vous allez clore le débat. Il y a personne d'autre? Alors je vous cède la parole.

VRER : Merci. Alors donc vous avez sous les yeux le rapport du CCJ, comme à l'habitude c'est un document qui est composé de plusieurs documents qui ont chacun leur propre numérotation alors on va référer à la numérotation qui se situe en bas du document au milieu, la pagination qui est en bas et au milieu. Alors ce qui vous est proposé ce matin c'est effectivement la création d'un nouveau programme d'études à l'Université de Moncton, on certificat de deuxième cycle en littératie et francisation. Programme qui serait d'après les informations qu'on a, une première. Il n'y a pas de similitude ailleurs au Canada. C'est un programme qui sera offert en ligne à temps partiel et puis vraiment le public visé c'est principalement le personnel enseignant qui est en exercice. Alors je vous invite à aller d'abord à la page 13 du document où on a le justificatif. Donc à la page 13, on a la section 2.1 qui concerne les objectifs du programme et on a un préambule. Alors c'est un excellent justificatif en passant, on nous parle de la littératie, de l'importance de la littératie, on donne une définition de ce qu'est littératie, on réfère on fait que globalement le Canada est bien positionné à l'échelle internationale dans les scores en littératie sauf que lorsqu'on analyse plus en détails les résultats, on constate qu'il y a des différences entre les francophones et les anglophones du Canada, plus particulièrement les francophones en milieux minoritaires ont des scores plus faibles en littératie et c'est de là que viennent certaines préoccupations qui nous amènent à parler de la francisation, ce que vous avez à la page 14 du document et on sait très bien qu'en milieux francophones minoritaires, la francisation pose un certain nombre de défis. On sait la réalité des familles exogames le fait que plusieurs enfants ayant droit arrivent dans le système scolaire en n'ayant pas la langue française comme langue maternelle. Il y a toute la question aussi de l'immigration qui s'ajoute à ça, bref, il y a plusieurs problèmes qui gravitent autour de la francisation. On mentionne aussi le fait que la PALQUE qui a été adoptée par le gouvernement provincial a des recommandations qui adressent spécifiquement ces choses-là, par exemple on recommande d'offrir de la formation en francisation et en actualisation linguistique au personnel enseignant. Il est également recommandé d'offrir de la formation pour la littératie dans toutes les matières aux enseignants et enseignantes. Alors c'est vraiment dans ce contexte-ci que s'inscrit la proposition de création d'un nouveau certificat. Maintenant si on regarde plus en détails la structure du certificat, je vous invite à aller à la page 27 du document. Page 27. Alors c'est un certificat 18 crédits essentiellement. Vous voyez qu'il y a 12 crédits obligatoires et 6 crédits optionnels dans deux blocs de cours donc c'est un ensemble de 11 cours qui constituent le certificat. Il faut savoir qu'en fait il y a seulement quatre de ces cours qui sont nouveaux : le EDUC6251, 53 et 54. Tous les autres ce sont des cours qui existent déjà dans le programme de maîtrise en éducation. Vous voyez aussi les conditions particulières d'admission, baccalauréat en éducation ou diplôme équivalent ainsi qu'avoir une maîtrise du français et une connaissance adéquate de l'anglais. Tout à l'heure, j'ai mentionné le fait que c'est un programme qui sera offert en ligne, il est important de savoir qu'en 2015-2016 si ma mémoire est bonne, nous avons reçu du financement grâce au projet complémentaire du PLOE pour numériser les 11 cours en question. Donc l'élément financier n'est pas pris considération ici, la formation continue a déjà pratiquement terminé le travail de construction de ces cours-là qui vont être offerts en ligne. Ce qui est prévu c'est qu'il y ait deux cours qui soient offerts chaque session et qu'il y aurait des cours offerts pendant les trois sessions d'année. Comme j'ai dit, ça vise le personnel enseignant qui est en fonction et on

prévoit que normalement la complétion du certificat va se faire en deux et trois ans typiquement. Vous avez aussi un peu plus loin dans le document des lettres d'appui et comme on a mentionné d'entrée de jeu tout à l'heure, il y a aussi une lettre qui s'est ajoutée ce matin de l'ABPUM. Alors il n'y a pas de coûts additionnels associés à ce programme, je vous rappelle que c'est un programme qui sera offert par la formation continue. Comme vous le savez, la formation continue fonctionne selon les principes de l'auto-financement alors s'il s'avérait qu'un cours n'a pas suffisamment d'inscriptions pour être rentable, ne sera tout simplement pas offert à ce moment-là en particulier. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Alors puisque vous êtes le proposeur qui expliquait la proposition vous n'avez pas clôt le débat, ça c'est différent, et est-ce qu'il y a d'autres commentaires de la salle et je regarde particulièrement vers le directeur de la formation continue et la doyenne de la Faculté d'éducation, mais aussi à toute la salle, questions ou commentaires? M. Clarisse, allez-y.

Clarisse : Bonjour. C'est un très bon programme que j'appuie fortement, mais j'ai une toute petite réserve. Si je réfère au rapport du Comité conjoint de la planification, ils parlaient d'une réserve, d'une modification à l'Annexe A qui ne prévoit aucun cours supplémentaire et je n'ai pas eu l'impression en lisant le document que cette modification avait été faite.

VRER : L'Annexe A est à la page 43 et vous voyez que le tableau 3, il y a aucune donnée dans le tableau 3 à la page 43 du document, Annexe A.

Clarisse : D'accord. Merci.

Président d'assemblée : Ça va? Parfait. D'autres questions ou commentaires? Il y a personne qui demande tout de suite la parole. Donc si c'est le cas, je crois que nous sommes prêts à passer au vote. Je démarre le vote et je vous rappelle que la proposition c'est sur la création du programme de certificat en tant que tel. Alors je démarre le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 1 non. La proposition est adoptée à la majorité. Parfait. Est-ce qu'il y avait autre chose à dire sous le point numéro 10 avant que l'on procède, je ne crois pas. Dans ce cas-là le point 10 qui est le Rapport du CCJ est aussi résolu et on peut avancer au point 11.

11. Rapport du Comité des programmes

Président d'assemblée : Rapport du Comité des programmes et là on a quand même plusieurs sous-questions qui nous sont remises comme à l'habitude. J'imagine aussi que je vais me tourner vers le VRER aussi comme à l'habitude donc prenons-les en ordre.

11.1 Modification aux programmes d'information-communication

Président d'assemblée : 11.1 Modification aux programmes d'information-communication. Ici il est question de proposer une modification. Monsieur le VRER avez-vous une proposition à nous faire?

VRER : Oui. Merci monsieur le président. Alors le rapport du Comité des programmes est en deux volumes, on est au volume 1 actuellement, même principe que tout à l'heure pour ce qui est de la pagination; on utilise la pagination qui est en bas au milieu et puis la première proposition qui vous est faite est située à la page 2 du tome 1 et je la lis : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences et au profil des programmes de baccalauréat ès arts majeure en information-communication, mineure en journalisme et mineure en relations publiques. Donc j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par M. Mbarga. Parfait. Alors monsieur le VRER.

VRER : C'est des changements quand même substantiels qui vous sont demandés ici ce matin. Peut-être que je résumerais ça en cinq aspects ou cinq éléments aux changements proposés. D'une part, l'intention ici c'est de mettre les étudiantes et les étudiants en contact avec le journalisme et les relations publiques dès la première année d'études. L'autre chose qui est visée par les changements proposés c'est d'augmenter le nombre de cours à option de façon à rendre le programme plus attractif et je dirais aussi rendre le programme plus souple. Il y a eu plusieurs changements adéquats en fait si ma mémoire est bonne, il y a 28 cours qui sont impactés par les changements qui sont ici. Il y a toutes sortes de changements, des cours qui sont créés, des cours abolis, il y a plusieurs modifications à des cours. Je vous donne un seul exemple ici, on crée un cours obligatoire qui va s'intituler « Faits et vérification ». On connaît tous l'expression « fake news » qu'on entend de plus en plus alors on sent le besoin chez nos étudiantes et nos étudiants d'avoir une formation plus systématique pour être capable de distinguer le vrai du faux dans les médias, particulièrement les médias numériques, alors voici un bel exemple d'un nouveau cours obligatoire qui va être créé. Autre changement aussi c'est les normes linguistiques, alors on a ici sur la table une demande normes plus sévères pour les étudiants qui sont en info-com par rapport aux normes de l'université. Alors bref, on va passer à travers ça assez rapidement quand même alors je vous invite d'abord à aller à la page 9 du document. Justement parlons des normes linguistiques. Alors voilà ce qui nous est proposé donc on demande une exemption pour avoir des normes plus sévères en info-com, alors vous avez un tableau qui vous montre comment

fonctionnerait le barème et vous avez deux puces sous le tableau qui expliquent comment serait traité ça dans les situations où il y a des limites de temps selon qu'il y a ou non accès à un dictionnaire. Donc c'est le barème qui est proposé. Ici c'est le barème qui s'applique à tous les programmes donc on parle des deux mineures et de la majeure. Maintenant, on va regarder chacun des programmes, allons-y avec la majeure. Je vous invite à aller à la page 11 du document où on a ce qu'on appelle dans notre jargon au Comité des programmes le CPR-2. Alors ici vous avez la version actuelle et la version proposée de la majeure en info-com. Dans la colonne de droite on a la version proposée, on est à la page 11 du document. Alors vous voyez le premier paragraphe à caractères gras qui réfère au fait qu'il y a une exemption de l'application des normes linguistiques pour avoir des normes qui sont plus rigoureuses, c'est ce qu'on vient tout juste de voir. Maintenant au niveau de la discipline principale, vous voyez qu'il y a des changements qui sont substantiels ici. Si vous voyez la liste des cours obligatoires, ça demeure quand même à 27 crédits, mais il y a beaucoup de changements. Tout ce qui est en gras ce sont des cours qui ont été modifiés ou créés, tout ça ça été adopté par le Comité des programmes; ce n'est pas traité ici ce matin, mais j'attire quand même votre attention sur le fait que par exemple au niveau de la discipline principale vous avez un cours nouveau qui s'appelle journalisme écrit et un cours nouveau qui s'appelle intro aux relations publiques de niveau 1000 alors c'est ça l'intention d'exposer dès la première année les étudiantes et les étudiants au journalisme et aux relations publiques. Vous aviez par le passé un cours qui s'intitulait Actualité et culture 1, Actualité et culture 2, Actualité et culture 3, pour vous montrer des exemples de changement, Actualité et culture 1 devient Actualité canadienne. Vous voyez que le titre du cours est plus parlant. Actualité et culture 3 devient Actualité internationale et le culture 2 est aboli, mais son contenu est réparti dans les autres cours et ça permet de créer justement ce fameux cours Faits et vérification. Alors finalement c'est ça la nature des changements. Peut-être un autre élément important sur lequel j'aimerais attirer votre attention c'est à la page 12, on est toujours dans notre CPR-2. Vous voyez qu'au niveau des disciplines connexes, on avait par le passé 15 crédits obligatoires et 3 crédits à option alors que ce qu'on propose c'est d'avoir seulement 6 crédits obligatoires et 12 crédits à option. Vous voyez, on donne beaucoup plus de souplesse à la structure du programme. Quant aux crédits à option, vous voyez que c'est beaucoup plus ouvert que par le passé, c'est vraiment l'ensemble, il y a vraiment une longue liste de cours qu'on peut choisir plutôt que de contraindre la proposition à quelques blocs de cours. Alors voilà ce qui est proposé dans le cas de la majeure en info-com. On peut maintenant aller voir ce qui se passe pour la mineure en journalisme. Vous comprenez que tous les changements qui sont apportés à des cours ça se répercute sur la mineure alors allons à la page 15. Alors vous voyez le CPR-2 à la page 15 pour la mineure en journalisme. Essentiellement c'est la même structure donc 9 crédits obligatoires, 15 crédits à option sauf qu'il y a un certain nombre de cours qui sont nouveaux, qui ont été changés à cause des modifications apportées à la majeure. Et à la page 16, vous avez le même principe pour ce qui est de la mineure en relations publiques, là aussi la structure demeure la même, mais il y a beaucoup de changements au niveau des cours. Alors voilà monsieur le président, je vais limiter mon commentaire à ceci.

Président d'assemblée : Merci. Alors j'ouvre maintenant le débat, questions ou commentaires sur la proposition? J'ai une demande droit de parole de M. Dako.

Dako : Oui, juste un commentaire. Je voulais vraiment féliciter le groupe qui a monté ce dossier, je crois qu'il est vraiment très bien monté. Les modifications sont suffisamment parlantes et je crois que ça peut attirer facilement les étudiants parce qu'on sait exactement vers quoi on se tourne. Je voulais tout simplement les féliciter, je crois que le dossier est très très bien monté.

Président d'assemblée : C'est noté avec enthousiasme enfin. Parfait. Merci M. Dako. Autres commentaires, questions ou interventions sur la proposition? Je ne vois aucun autre droit de parole, est-ce que je peux demander que la proposition soit relue? M. Lang.

Lang : J'ai voté pour oui, j'ai pas appuyé sur le bon bouton.

Président d'assemblée : Vous êtes précoce. Ça va.

Lang : Moi ma question c'est à la page 9 pour la grille des pénalités pour les fautes de français. C'est peut-être pour ça que j'ai pris du temps avant de prendre la parole, c'est que j'ai beau relire les puces, je ne suis pas certain de tout à fait comprendre exactement l'intention. Dans le cas où le test ou un examen en classe avec limite de temps si l'usage du dictionnaire est permis la pénalité seulement d'un point après la première faute, est-ce que ça veut dire que le tableau qui précède ces puces-là ne s'applique pas pour des tests et examens en classe?

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a une clarification là, monsieur le VRER?

VRER : Je veux m'assurer de bien comprendre la question.

Lang : Je peux la répéter? Premièrement il y a un tableau. Ça c'est pour les documents écrits sans doute à la maison ou avec la possibilité d'avoir des outils.

VRER : Tant à l'oral qu'à l'écrit.

Lang : Tant à l'oral qu'à l'écrit donc le tableau s'applique pour ces cas-là et ce qui est après c'est seulement s'il y a une limite de temps c'est un test ou un examen en classe donc le tableau ne s'applique pas pour les tests et examens en classe, c'est seulement un point par faute après la première faute.

VRER : Exacte. À moins qu'on me dise le contraire.

Président d'assemblée : Ça serait aussi conforme à la structure de la politique linguistique qui fait le même genre de division aussi.

Lang : Probablement ce qui m'a amené à être confus c'est peut-être parce qu'en lisant ce qui suivait le tableau, je m'attendais que c'était une précision au tableau alors que c'est complètement quelque chose de séparé, peut-être que sous la forme ça aurait prit comme deux tableaux différents, dans le cas d'un examen sur table et dans le cas d'une évaluation maison.

Président d'assemblée : C'est noté pour des fins de communication. Ça va. J'ai deux autres droits de parole qui m'ont été demandés. M. Mbarga.

Mbarga : Merci monsieur le président. C'était pour préciser sur la question qui a été posée, le tableau 1 montre les fautes des travaux faits à la maison, le tableau, enfin si on peut parler de tableau, les indications en deuxième position montrent les travaux faits en classe. Alors quand il y a usage du dictionnaire, on ne compte pas la première faute, mais on compte toutes les autres fautes et de manière illimitée ça signifie que si on en avait 300, on compte les 300 et s'il y a un usage de dictionnaire, on commence à compter à quatrième faute. J'ai peut-être l'inverse, si l'usage du dictionnaire n'est pas permis la pénalité est d'un point après la quatrième faute. De manière illimitée.

Président d'assemblée : Ça va, merci. M. Djaoued.

Djaoued : Merci monsieur le président. Ma question c'est par rapport aux normes linguistiques. Est-ce qu'une unité académique elle a le droit de dire ah tiens, je veux déroger aux normes linguistiques en les rendant plus rigoureuses, un autre va venir par la suite et dire non, moi je veux les rendre un peu plus...

Président d'assemblée : Je peux vous répondre là-dessus M. Djaoued. La politique linguistique de l'université permet qu'il y ait des barèmes plus sévères pour certains programmes d'études selon que ça soit pertinent pour la discipline à être approuvé par le Sénat. Donc c'est la demande que l'on a d'avoir un barème plus sévère conformément à ce qui est prévu dans la politique linguistique. Est-ce que ça répond à votre question?

Djaoued : Donc dans ces conditions-là, on n'a pas besoin de les appeler normes linguistiques mais plutôt politique linguistique. Pour moi une norme c'est la norme, c'est comme une loi.

Président d'assemblée : Pour ce programme-là ce sera la loi, c'est vrai. Ça va. Est-ce qu'il y a autre chose? M. Djaoued vous aviez terminé?

Djaoued : Oui, merci.

Président d'assemblée : Je n'ai plus de demandes d'intervention, est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir sur la question? Sinon, je vais faire relire la proposition pour qu'on puisse passer au vote. Ça va. Madame la secrétaire, pouvez-vous nous relire la proposition?

Secrétaire générale : Alors proposé par M. Samson et appuyé par M. Mbarga : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences et au profil des programmes de baccalauréat ès arts majeure en information-communication, mineure en journalisme et mineure en relations publiques.

Président d'assemblée : Voilà, c'est clair. Comme il n'y a plus d'interventions j'appelle le vote sur la proposition, je vais démarrer le vote. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 1 non. Techniquement il y a quelqu'un qui a choisi l'abstention, mais sachez que les absentions ne sont pas comptées. Donc 31 oui, 1 non. La proposition est adoptée à la majorité. Parfait. Alors ça règle le premier point 11.1, je crois qu'il y a rien d'autre à ajouter sur ce point-là.

11.2 Modification du programme de Maîtrise en travail social

Président d'assemblée : On va tout de suite à 11.2 Modification du programme de maîtrise en travail social. Je me tourne vers le VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 17 du tome 1 du rapport du Comité des programmes, page 17 où se trouve le texte de la proposition que je lis : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise ès arts travail social incluant le titre du programme. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous le proposez et c'est appuyé par Jean-François Thibault. Vous pouvez faire la description.

VRER : Alors ce qui vous est demandé ici ce matin c'est vraiment de transformer le programme de maîtrise avec mémoire en un programme de maîtrise avec thèse. Il faut savoir que ce programme de maîtrise il est avec mémoire, mais à toutes fins pratiques, le mémoire est comme une thèse, même que l'Association canadienne pour la formation en travail social reconnaît ce programme-là comme étant un programme avec thèse même si nous, à l'Université de Moncton, il est défini comme un programme avec mémoire. Évidemment, ça cause des problèmes pour nos étudiantes et nos étudiants qui n'ont pas accès aux programmes de bourse puisque ce n'est pas un programme avec thèse. Alors on veut finalement enlever toutes ces ambiguïtés-là et en faire un programme avec thèse en bonne et due forme. Donc concrètement, vous allez voir que le poids de la thèse va devenir substantiel, il y aura une diminution du nombre de crédits de cours et on va aussi clarifier la finalité du cours. Alors allons tout de suite au CPR-2 à la page 34. Alors CPR-2 à la page 34, colonne de gauche programme actuel, colonne de droite proposition de modifications. Alors d'abord, vous voyez le nom du programme est changé. Le nom actuel c'est maîtrise en travail social, le diplôme c'est MTS alors ce qui vous est proposé c'est maîtrise ès arts en travail social donc un diplôme de M.A. travail social. Déjà ça c'est un changement important. Vous voyez les objectifs en caractères gras à droite, on change les objectifs, mais portez attention aux objectifs actuels qu'on a dans la colonne de gauche. On peut lire ce programme est taxé sur le double objectif de recherche et d'intervention en travail social. C'est ce qui a créé toutes ces ambiguïtés. C'est ce qu'on veut enlever pour en faire un programme de type recherche en bonne et due forme. Alors on continue à la page suivante, ça vous donne la structure du programme tel qu'on propose, de le modifier. Alors vous voyez qu'on maintient quand même 30 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours optionnels pour un total de 36 sauf qu'on fait des changements qui sont quand même substantiels ici dans la structure. Vous voyez que la thèse pèse maintenant pour 15 crédits alors que l'ancien mémoire était de 6 crédits. On abolie le cours Articles de recherche, on abolie le stage de recherche-action, on abolie le séminaire de synthèse qui devient un séminaire de thèse. Alors vous voyez qu'on fait vraiment une structure qui est typique des programmes de maîtrise avec thèse, c'est-à-dire quelques cours fondamentaux, quelques cours de méthode et tout le poids est centré sur la thèse. Alors voilà monsieur le président grosso modo ce qui est proposé ici ce matin pour les changements à la maîtrise en travail social.

Président d'assemblée : Merci monsieur le VRER. J'ouvre la discussion et le débat sur la proposition. Avant d'y aller plus loin, on me mentionne qu'il y a peut-être une correction à faire. Monsieur le VRER a dit qu'on avait discuté la possibilité que le programme entre seulement en vigueur en juillet 2019.

VRER : Effectivement, j'ai oublié de mentionner, si vous allez à la page 19 du document dans la proposition de modification à l'item 1.5, il était prévu que le programme entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018. En fait il va entrer en vigueur en 2019 puisque les changements étant substantiels, le tout va être envoyé à la CESPMS ce qui va prendre un certain temps. Donc le 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Je vois que le doyen hoche en approbation aussi. Ça va. Donc est-ce qu'on s'entend autour de la table une modification à l'amiable à la proposition à l'effet que l'on ajoute et que ceci entre en vigueur en juillet 2019? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ça? Donc par consensus, on fait une modification à l'amiable à la proposition principale. Je n'ai pas pour l'instant de demande d'intervention, mais j'ouvre le débat et la discussion sur la proposition principale. Mathieu Lang, allez-y.

Lang : Un commentaire, une question. Premier commentaire qui vient de mes origines de la Faculté des sciences de l'éducation, si je comprends bien il n'y a pas de maîtrise professionnelle en travail social. L'autre c'est la vraie question, je remarque aussi à la page 34 dans le CPR-2, dans l'ancien programme il y avait la possibilité de le faire à temps partiel, là c'est disparu. C'est quoi les implications de cette disparition-là?

VRER : Les implications?

Lang : C'est quoi les raisons pour lesquelles on n'a plus besoin et qu'est-ce que ça implique maintenant ou qu'est-ce que ça impliquait de l'avoir?

Président d'assemblée : Monsieur le VRER.

VRER : C'est un programme avec thèse, c'est une question qui est délicate à répondre puisque c'est un programme avec thèse et selon nos règlements actuels, les programmes avec thèse sont des programmes à temps plein. Ceci étant dit, nous sommes en train de travailler sur ça pour qu'on puisse faire à mi-temps des programmes avec thèse de maîtrise. Dans l'état actuel de la situation, c'est ce que ça doit être, c'est un programme qui doit être à temps plein puisque c'est un programme maintenant comme j'ai dit en bonne et due forme avec thèse. Ceci étant dit, s'il y a une volonté de l'unité académique de proposer un cheminement à mi-temps dans le futur, ce sera possible de le faire sauf qu'on n'est pas prêt encore, il nous reste des changements à faire au niveau d'un certain nombre de règlements.

Lang : Dernière question, est-ce qu'il y avait des étudiants inscrits à temps partiel ici au programme?

VRER : Est-ce que le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales a la réponse à cette question?

Président d'assemblée : Je donne la parole à M. Thibault.

Thibault : La réponse c'est qu'officiellement non, dans les faits oui. C'est un programme professionnel et donc il y avait beaucoup de candidats ou candidates à la maîtrise qui étaient en fait sur le marché du travail et dans ce contexte-là, ils faisaient leurs cours et ensuite le mémoire lui-même prenait pas mal plus de temps que ce qui était prévu.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai enregistré votre demande M. Dako, je vous reviens. M. Lang est-ce que ça couvre ce que vous vous demandiez?

Lang : Bien s'il y a des étudiants qui sont dans les faits à temps partiel, ça risque peut-être de rendre plus difficile le choix de faire le programme avec thèse dans ces conditions-là, il y a peut-être des personnes qui sont sur le marché du travail qui vont y penser à deux fois s'il n'y pas cette possibilité ou cette flexibilité-là qui était permise avant.

Président d'assemblée : M. Thibault.

Thibault : Et bien une partie de la réponse à ça vous a déjà été donnée par le VRER donc il y a un projet en cours à la FESR si je me souviens bien pour du mi-temps d'une part. D'autre part, la modification de ce programme-là pour en faire une maîtrise recherche va se traduire au cours des prochaines années par la création d'un nouveau programme qui lui visera une clientèle « plus professionnalisante » et donc il va y avoir un chemin vers la maîtrise pour ceux qui vont viser le marché du travail de manière plus spécifique. Là c'est vraiment un marché thèse recherche qui va éventuellement déboucher ou conduire au doctorat.

Président d'assemblée : Ça va?

Lang : Oui ça va, merci.

Président d'assemblée : Merci. J'ai maintenant M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais juste revenir sur un peu l'appellation. J'ai cru comprendre que le programme était un programme d'une maîtrise avec mémoire et ça faisait en sorte que la recherche n'était pas reconnue, c'est ça?

VRER : Le problème c'est que c'est un mémoire qui était extrêmement **low**, enfin les étudiants leur mémoire dans les faits c'était une thèse, mais le problème c'est que les programmes avec mémoire, les étudiants qui sont inscrits à ces programmes-là n'ont pas accès aux programmes de bourse des programmes avec thèse. Donc c'est un peu une injustice finalement pour ces étudiantes et ces étudiants alors on règle le problème en faisant un vrai programme avec thèse qui change rien à la lourdeur du travail exigé des étudiants et qui va leur ouvrir des possibilités en termes de financement.

Dako : Peut-être une question à monsieur le doyen. Est-ce que ce programme n'est pas un programme professionnel?

Président d'assemblée : M. Thibault.

Thibault : Ça ne le sera pas un programme professionnel, ça va être un programme de maîtrise recherche comme il y en a plusieurs qui existent à l'université. C'était déjà un programme de maîtrise recherche, mais qui était interprété à la lumière du régime pédagogique et des règlements de l'Université de Moncton comme un programme plus professionnalisant et donc ça attirait une clientèle comme ça parce qu'ils prenaient plus de temps pour faire le mémoire, mais aussi les autres cours qui vont être abolis qui étaient associés à ce mémoire-là donc c'était l'équivalent d'une thèse au sens où dans le monde francophone au Canada en travail social, au Québec notamment on parle d'un mémoire de maîtrise qui est considéré comme une thèse; dans le monde anglophone on parle plus d'une thèse. Si je prends mon exemple personnel je suis en science po et en travail social et j'ai un mémoire de maîtrise de l'UQAM qui est l'équivalent d'une thèse. La seule différence c'est qu'il n'y a pas de soutenance en tant que telle. Pour le reste c'est le même type de travail qui donne accès aux bourses dans le cas du Québec et c'est une partie de ce problème-là qu'on voulait corriger ici. Il y a un problème historique de nomination du programme, mais ça visait peut-être un peu plus un marché, c'était mixte je dirais comme le VRER le disait tout à l'heure quand on regarde les objectifs du vieux programme, objectif de recherche et d'intervention en travail social et donc il y avait une finalité pratique qui faisait partie de la composante aussi qui là va être plutôt écartée et revenir éventuellement dans un autre programme.

Dako : Parfait. Donc ça ne touche pas le côté professionnel du même programme en tant que tel en le transformant en thèse officiellement.

Président d'assemblée : Je vais devoir commencer à intervenir parce qu'on a une discussion à la table entre deux personnes.

Dako : ...statut...

Président d'assemblée : Et s'il-vous-plaît dirigez vos interventions à la présidence autant que possible. Voulez-vous répondre une dernière fois?

Thibault : Si je comprends bien la question, là ça devient un programme recherche et la dimension plus pratique ou professionnalisante qui était dans l'ancien programme va être reprise dans le cas d'un nouveau programme qui sera éventuellement présenté.

Président d'assemblée : Je pense que cette question-là a été pas mal vidée. J'ai un droit de parole demandé par Gabriel Laplante. Allez-y.

Laplante : Merci monsieur le président. Une question par rapport, je vais me référer au tableau 2 de la page 30.

Président d'assemblée : Allez-y.

Laplante : Si on regarde le programme de maîtrise avec recherche qu'on propose, il me semble qu'il y a passablement moins de crédits au total que ceux des autres universités. Alors est-ce que le programme est vraiment équivalent dans ce sens-là?

Président d'assemblée : Monsieur le VRER.

VRER : En fait, si vous regardez l'Université d'Ottawa dans la colonne de droite on a 36 crédits ce qui est une structure très très similaire, mais effectivement si vous regardez l'Université de Montréal, c'est typiquement 45 crédits pour les programmes de maîtrise, ça c'est la norme au Québec.

Laplante : Ce que je vois avec l'Université d'Ottawa c'est qu'ils ont un mémoire de 6 crédits seulement.

VRER : Oui. Ça renvoie encore à cette question de confusion de thèse mémoire. Maintenant votre question de fond c'est est-ce que 36 crédits pour un programme avec thèse c'est trop léger.

Laplante : Oui, c'est ce que je me demande. Est-ce que ça se compare, est-ce que c'est équivalent?

VRER : Ça se compare certainement à nos autres programmes à l'Université de Moncton. Maintenant est-ce que c'est trop léger. Est-ce qu'on a des gens ici, outre le doyen, est-ce qu'on a des gens du programme?

Président d'assemblée : Vous voulez savoir s'il y a des gens dans la salle qui sont du programme d'études en tant que tel? Le doyen dit non donc j'imagine que non, mais la question est est-ce que ceci c'est comparable à ce qui se fait par ailleurs. Vous dites c'est comparable à l'interne, mais il y a peut-être une comparaison différente à l'externe.

VRER : Mais l'intention des auteurs du document lorsqu'ils ont introduit le tableau 2 c'était justement pour montrer que ce programme-là se compare alors que vous tirez la conclusion inverse. C'est vrai que si on compare aux programmes des universités du Québec les thèses, les mémoires pardon qui sont des thèses c'est 45 crédits, c'est la structure dans toutes les universités francophones du Québec. 45 crédits dans les universités québécoises pour les programmes de maîtrise avec thèse. Alors on le voit 45, 45, 45 pour les trois universités au milieu du tableau qui sont des universités québécoises. C'est une norme provinciale là-bas.

Président d'assemblée : Parfait. Ça va pour ça? M. Thibault vous avez déjà parlé quelques fois, avez-vous quelque chose... Allez-y.

Thibault : On remarquera que dans les universités du Québec c'est le mémoire qui est, je ne dirai pas gonflé, mais qui comporte un nombre de crédits plus importants. Pour la scolarité elle-même, c'est grosso modo la même également. Donc c'est peut-être le poids qu'on accorde à ces thèses-là qui varie.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai une demande d'intervention aussi de M. Mbarga. Allez-y.

Mbarga : Merci monsieur le président. C'était dans la même lignée du tableau de la page 30, on voit que la thèse compte pour 15 crédits. Par rapport aux autres universités, ça semble être un peu en décalage.

VRER : Ça revient aux commentaires du doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales tout à l'heure, le poids de la thèse dans les universités québécoises est plus grand. Maintenant est-ce que le travail exigé est plus grand. J'ai moi-même fait un mémoire de maîtrise dans une université québécoise énumérée ici puis, bon, voilà.

Président d'assemblée : Ça va. M. Mbarga ça réglait votre question? C'est beau. Je n'ai pour l'instant aucune autre demande d'intervention sur la proposition. C'est votre dernière chance, sinon je vais demander qu'on relise la proposition avant le vote. Madame la secrétaire.

Secrétaire générale : Alors proposé par M. Samson et appuyé par M. Thibault : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de maîtrise ès arts travail social incluant le titre et que celle-ci entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Voilà, c'est la proposition. Sur cette proposition-là j'appelle le vote. Je démarre le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 2 non. C'est adopté à la majorité. Parfait, et ça, ça règle le point 11.2.

11.3 Modifications aux programmes de criminologie (majeure et mineure)

Président d'assemblée : Le point 11.3 par la suite Modifications aux programmes de criminologie (majeure et mineure). Monsieur le VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 37 du rapport du Comité des programmes, page 37 où se trouvent deux propositions. Alors je lis la première et faites attention, il y a deux coquilles dans le texte actuel que vous avez sous les yeux. Alors la première proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de majeure en criminologie, soit la création de trois cheminements, le profil régulier, le profil appliqué et le profil avec distinction et là on va ajouter l'expression et que l'entrée en vigueur soit le 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Vous l'ajoutez d'emblée.

VRER : D'emblée.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que vous en faites la proposition?

VRER : J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Jean-François Thibault.

VRER : Est-ce qu'on procède tout de suite avec la deuxième? J'assume que oui. La deuxième concerne la mineure.

Président d'assemblée : Vous voudriez les traiter dans un seul vote? Il faudrait deux propositions.

VRER : C'est deux propositions.

Président d'assemblée : Tout à fait. Traitons la première. On va traiter la première et on reviendra sur la deuxième ensuite. Donc la première proposition telle que lue en tant que telle et appuyée. J'ouvre donc le débat, la discussion sur la proposition. J'ai pour l'instant aucune demande d'intervention. Je dois donner au VRER la chance de l'expliquer j'imagine.

VRER : D'autant plus que ce sont des changements substantiels qu'on demandait ici puisque nous allons ce matin introduire le concept de cheminement avec distinction. Alors je vous rappelle que dans le cadre de la planification académique, il y a un certain nombre de programmes qui ont été identifiés enfin dans six catégories et puis il a été convenu d'abolir des spécialisations dans les programmes de la Faculté des arts et des sciences sociales et de créer des cheminements avec distinction. Alors ce que vous avez sous les yeux c'est la toute première proposition qui va dans cette direction. Alors je vais prendre peut-être un peu plus de temps pour bien expliquer le concept puisqu'on va le retrouver plus tard pour d'autres programmes d'études. Alors comme j'ai dit, les changements qui sont proposés ici sont substantiels tant qu'au programme de criminologie. Alors ce qui est proposé c'est essentiellement d'introduire trois cheminements au programme. Comme le dit la proposition, un cheminement régulier, un cheminement appliqué et un cheminement avec distinction. La façon dont ça fonctionne c'est que les deux premières années sont communes et puis à la fin de la deuxième année, les étudiantes et les étudiants doivent choisir un des trois profils. On va aussi demander à ce qu'il y ait des changements dans des conditions d'admission selon le profil choisi. La structure des stages est également modifiée et il y a beaucoup de cours qui sont affectés par ça, en fait il y a 28 cours de criminologie qui sont affectés d'une façon ou d'une autre à cause de l'introduction de ces trois profils. Alors qu'est-ce que c'est que cette histoire de profil? D'abord le profil régulier a pour but essentiellement de donner des connaissances criminologiques, mais sans formation pratique. Ce n'est pas vraiment un profil qui s'adresse à ceux qui veulent poursuivre des études avancées en criminologie ou encore des gens qui veulent devenir criminologues. C'est tout simplement pour des personnes qui sont intéressées par la criminologie proprement dite, mais qui n'ont pas nécessairement d'aspiration de cette nature. Alors il n'y a pas de conditions d'admission particulières au profil régulier autre que la condition d'admission au programme. Pour ce qui est du profil appliqué, comme le dit le nom « profil appliqué » alors ici on va mettre l'emphase sur la

formation pratique donc on va préparer les gens au marché du travail dans le domaine de la criminologie. Alors l'élément central ici ça va être un stage intensif de 12 crédits qui va être intégré à la formation ce qui n'existait pas pour le profil régulier. Il y aura une condition d'admission ici qui va être 2,3 donc ça veut dire qu'après les deux premières années d'études, il faut avoir un minimum de 2,3 pour pouvoir faire une demande d'admission au profil appliqué. Et finalement, on a le profil avec distinction, le nouveau profil qui découle de la planification académique qui lui met vraiment l'emphase sur une formation qui est davantage solide et qui mène au cycle supérieur. Alors un des éléments importants ici c'est un projet de recherche qu'on retrouve en 4^e année qui pèse pour 6 crédits et puis il y a aussi le fait que la formation fondamentale, le poids de la discipline principale est beaucoup plus lourd. Au lieu que ce soit 48 crédits, on a 60 crédits de la discipline principale et seulement 6 crédits des disciplines connexes. C'est vraiment la distinction entre le profil avec distinction justement et les deux autres profils d'études. Alors allons-y avec le CPR-2 à la page 70. Alors vous avez la majeure en criminologie, on est à la page 70 profil actuel versus proposition de modification. Alors d'abord premier changement vous voyez qu'on ajoute un paragraphe, objectif des profils où là on explique vraiment la logique des profils réguliers appliqués et avec distinction qui résume ce que je viens de dire. Alors ça se poursuit, on est à la page 71 maintenant et puis là on a des conditions d'admission spécifiques au profil. Comme je viens de mentionner, le profil régulier n'a pas de condition d'admission spécifique, le profil appliqué on exige une moyenne cumulative d'au moins 2,3 et le profil avec distinction une moyenne cumulative d'au moins 2,8 après la deuxième année d'études. Donc il y a des conditions d'admission spécifiques. Par la suite, en déclinaison nos trois profils, on commence par le profil régulier, je suis toujours à la page 71. Alors vous voyez les cours de la discipline principale c'est 48 crédits. Comme vous remarquez, il y a plusieurs cours qui sont en caractères gras alors tout ça ce sont des changements qui ont déjà été adoptés au Comité des programmes. Vous voyez obligatoire 21 et puis option 27 pour un total de 48. Je tourne la page, on est maintenant rendu à la page 72. Un autre changement qu'on fait c'est qu'au niveau des disciplines connexes, on enlève les listes de cours, mais c'est beaucoup plus ouvert donc pour donner de la souplesse; on a quand même 18 crédits, mais il n'y a pas des listes de cours. Je suis toujours à la page 72, on arrive au profil appliqué en bas de la page 72. On a le même poids de la discipline principale 48 crédits sauf qu'ici la grande distinction c'est que vous avez en bas de la page 72 en caractères gras dans la colonne de droite, le CRIM4001, stage intensif en criminologie qui pèse pour 12 crédits qui n'était pas là dans le profil régulier. Alors on continue, on arrive à la page 73. Vous voyez plusieurs changements de cours. Les disciplines connexes encore une fois c'est ouvert et puis au bas de la page 73, on commence à décrire le profil avec distinction. Alors là vous voyez que les cours de la discipline principale ce n'est plus 48 mais bel et bien 60 crédits. Vraiment un élément important ici, le poids de la discipline principale devient beaucoup plus grand. Évidemment, ça se fait aux dépens des disciplines connexes qui vont ne peser que 6 crédits. Alors je suis rendu à la page 74, vous voyez dans la colonne de droite encore une fois le cours CRIM4026 projet de recherche qui va vraiment marquer, donner la saveur à ce profil avec distinction. Alors je pense que je vais limiter mon propos à ça, comme j'ai dit il y a eu beaucoup de changements qui ont été apportés à des cours. Il y a 19 nouveaux cours, il y a deux cours modifiés, il y a 9 cours qui ont été abolis, il y a beaucoup de changements au niveau de la formulation des objectifs de cours, bref, tout ça ça été réglé au niveau du CPR. Ce qui vous est présenté ici c'est vraiment l'introduction de trois cheminements différents pour ce programme de majeure; on pourra parler plus tard de la mineure monsieur le président.

Président d'assemblée : Juste après oui. Parfait. Merci. J'ouvre maintenant le débat sur la proposition, questions, commentaires ou interventions?

VRER : Je voudrais peut-être ajouter un commentaire.

Président d'assemblée : Allez-y.

VRER : Lorsqu'on a adopté, quand je dis « on » c'est le Sénat et le Conseil des gouverneurs, lorsqu'on a adopté la planification académique, il était convenu que la création des profils avec distinction s'accompagnait de l'abolition des spécialisations alors que vous ne voyez pas dans ce document-ci l'abolition des spécialisations. Alors je vous invite à aller à la page 41B qui est une lettre du vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, page 41B. Alors vous avez la section commentaires d'ordre technique, vous avez trois puces et la troisième se lit comme suit : une fois les modifications adoptées par les diverses instances, nous procéderons à l'abolition des programmes de spécialisation dans les disciplines qui auront intégré à leur majeure un profil avec distinction. Alors je veux juste que le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales ici nous confirme que ce sera bel et bien le cas.

Président d'assemblée : M. Thibault, allez-y.

Thibault : La réponse courte, ça me fait aucun doute. La réponse un peu plus longue c'est que ces recommandations-là qui ont été présentées tout à l'heure dans le rapport du VRER qui ont été adoptées par le Sénat notamment, découlent des recommandations de la faculté elle-même de créer ces profils-là et d'abolir les spécialisations dans les disciplines fondamentales et donc il n'y a aucun doute dans notre esprit que les deux programmes, enfin le profil avec distinction et les spécialisations n'existeront pas simultanément, je le confirme.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Alors tout de suite, j'ai une demande de la part d'Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Est-ce qu'on peut nous préciser le nom des spécialisations dont fait mention ici qui apparemment ne paraissent pas ici?

VRER : Vous réferez aux spécialisations de la Faculté des arts.

Dako : Oui, qui seront abolies, qui ne sont pas intégrées ici.

VRER : On peut les nommer, mais ce n'est pas l'objet de...

Président d'assemblée : Non tout à fait, c'est assez limité comme lien avec la question principale.

Dako : Je vais préciser ma question puisque dans l'intervention c'est dit que le doyen doit confirmer qu'effectivement lorsqu'on accepte le programme avec distinction, ça sous-entend que les spécialisations seront abolies, c'est ce que j'ai compris.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait.

Dako : J'aimerais bien que le doyen précise en ce moment ou bien ou que le VRER précise lesquelles spécialisations dont on fait mention ici.

VRER : Je vous renvoie au rapport de planification académique qui est un document public qui se trouve le site web où c'est énuméré explicitement.

Président d'assemblée : Oui. Et approuvé par le Sénat.

VRER : Approuvé par le Sénat et le Conseil des gouverneurs.

Président d'assemblée : Et le Conseil des gouverneurs donc la liste est déjà connue, c'est ce qu'on me dit.

VRER : Absolument.

Président d'assemblée : Et c'est plus ou moins lié à la question principale donc j'ai tendance à vouloir passer outre, à moins que vous insistez M. Dako, mais autrement je pense que nous devons procéder. Vous insistez pour répondre. Si c'est une clarification c'est la dernière intervention, mais là on peut pas avoir de monologue à la table. Je vous la donne, allez-y.

Thibault : La troisième puce qui a été évoquée il y a un instant fait partie d'une lettre qui apportait des précisions générales sur les cheminements avec distinction et le paradoxe ou l'ironie ici c'est que le programme de criminologie n'avait pas de spécialisation et donc ça va venir peut-être dans quelques minutes quand on parlera de la spécialisation en sociologie, mais ici il n'y avait pas de programme à abolir en tant que tel.

Président d'assemblée : Parfait. La prochaine personne qui a demandé la parole c'est Sébastien Deschênes, mais je vois que le micro de Mathieu Lang est ouvert, est-ce que vous avez demandé la parole?

Lang : Oui.

Président d'assemblée : Je vous reviens après M. Deschênes.

Deschênes : Donc ma question est par rapport au profil puis à la page 42 sur le **Socrate** qu'on dit ici qui arrive pas à gérer les profils. Donc est-ce que les profils à la fin de la journée est-ce qu'ils vont être sur les diplômes ou pas?

Président d'assemblée : Monsieur le VRER.

VRER : On a effectivement discuté de ça en long et en large au Comité des programmes et on a réussi à convaincre le registraire de l'Université de Moncton de trouver une solution à ce problème alors il ne faut pas s'inquiéter, il y aura une solution au problème.

Président d'assemblée : Et le registraire est vraiment un chic type. Je confirme qu'il y aura une solution technologique qui réussira à le faire. Est-ce que ça vous va? M. Lang.

Lang : Sénateur Deschênes a posé ma question. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Merci pour ça. Ensuite j'ai une demande micro numéro 17, veuillez vous identifier.

Levesque M. : Bonjour monsieur le président, c'est Monique Levesque. Je suis à la page 74 et je suis avec le profil avec distinction et je remarque qu'à la page 74 que dans les cours à option, ils peuvent aussi faire le stage intensif. Alors ça veut dire qu'il y aura juste une distinction.

VRER : C'est un fait.

Levesque M. : C'est un souhait que ça sera appliqué avec distinction.

VRER : Très bon point, j'ai oublié de le mentionner, mais le stage est quand même possible pour les gens qui s'intéressent à un cheminement recherche.

Président d'assemblée : C'est beau. Je n'ai plus de demandes d'intervention. D'autres questions ou commentaires? Sinon madame la secrétaire, pouvez-vous nous relire la proposition?

Secrétaire générale : Alors la proposition est proposée par M. Samson, appuyée M. Thibault. Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de majeure en criminologie, soit la création de trois cheminements : le profil régulier, le profil appliqué et le profil avec distinction et que ceux-ci entrent en vigueur dès les 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Parfait, c'est clair pour tout le monde? Dans ce cas-là, j'appelle le vote sur la proposition. Je démarre le vote maintenant. J'arrête le vote, c'est 33 oui, 0 non. La proposition est adoptée à l'unanimité. Maintenant monsieur le VRER, voulez-vous nous parler de la mineure?

VRER : Oui monsieur le président, toujours à la page 37 on a le texte de la proposition que le lis : que le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au programme de mineure en criminologie. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Jean-François Thibault donc majeure à la mineure.

VRER : Alors je vous invite à aller à la page 81 où se trouve le CPR-2 pour la mineure en criminologie, programme actuel versus proposition de modification. Il y a rien qui change au niveau de la structure du programme sauf que vous voyez une longue liste; à la page 82 maintenant vous voyez une longue liste de cours en caractères gras. Comme j'ai dit tous les changements qui ont été nécessaires pour l'introduction des trois profils. Alors vous voyez qu'il y a quand même beaucoup de cours qui sont impactés par les changements qu'on vient d'adopter d'où l'expression modification majeure à la mineure.

Président d'assemblée : Oui, je comprends. Et est-ce que vous faites le même commentaire par rapport à la date d'entrée en vigueur? J'imagine parce que les cours qui sont modifiés ou abolis devront concorder avec la majeure.

VRER : Exactement oui. Donc entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Et l'appuyeur est d'accord avec ça, il n'y a pas de problème, ça va. Modification à l'amiable, parfait. C'est tout pour votre commentaire?

VRER : Oui, c'est tout monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait parce que je l'ouvre à discussion, commentaires sur la proposition. Je n'ai aucune demande d'intervention, ça va, dans ce cas-là je démarre le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non. C'est unanime aussi. Merci. Et ça règle le cas des programmes de criminologie.

11.4 Modification du règlement 27 – Crédits reconnus en équivalence

Président d'assemblée : Nous allons maintenant au point 11.4, Modification du règlement 27 – crédits reconnus en équivalence. Monsieur le VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 83 du document où se situe la proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 27.1, 27.2 et 27.3 des règlements universitaires. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Il y a une petite redondance dans le texte, au règlement des règlements.

VRER : Oui. Ça pourrait se terminer tout simplement à 27.3.

Président d'assemblée : À 27.3 tout simplement. C'est appuyé par Francis LeBlanc. Avez-vous des commentaires à faire?

VRER : Oui, rapidement. Allons à la page 85 où vous voyez le règlement actuel et le règlement proposé. Ici il s'agit de la question des crédits reconnus en équivalence. Notre règlement 27 s'intitule transfert de crédits alors on le renomme crédits reconnus en équivalence. Pour les gens qui sont au Sénat depuis un certain temps, vous savez qu'on a instauré cette pratique de fusionner ou de uniformiser nos règlements de 2^e et de 3^e cycle alors on poursuit la pratique ici, vous voyez qu'on abroge le règlement sur le 3^e cycle et on le fusionne avec la règle générale du 2^e cycle. On a aussi profité de l'occasion pour nettoyer légèrement le texte et à l'endos, donc à la page 86, vous avez le règlement 27.3 qui va devenir 27.2 sur le nombre maximum de crédits en équivalence et là aussi il y a un petit peu de nettoyage du texte. Alors essentiellement ce qu'on a fait c'est fusionner les règlements de 2^e et 3^e cycle sur la question des crédits reconnus en équivalence. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Questions ou commentaires sur la proposition? M. Adégbidi.

Adégbidi : Merci beaucoup. C'est juste un petit commentaire à la page 86, le règlement 27.3 ____ 27.2, pas 27.3

VRER : C'est ce que je viens tout juste de dire.

Président d'assemblée : Donc il y a une correction.

Adégbidi : C'est marqué 27.3.

Président d'assemblée : C'est ça. Il y a une nouvelle numérotation de 27.3 vers 27.2, c'est noté. Parfait. Donc quand vous verrez le tableau en haut de la page 86, la colonne de droite devrait se lire 27.2 plutôt que 27.3

VRER : C'est ça.

Président d'assemblée : Ça va. D'autres commentaires? Je n'ai aucune demande d'intervention donc j'appelle le vote. Je vais démarrer le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 33 oui, 0 non. C'est adopté à l'unanimité. Merci. Et ça règle le point 11.4

11.5 Modifications aux programmes de sociologie (majeure et mineure)

Président d'assemblée : Le point 11.5 modifications aux programmes de sociologie (majeure et mineure). Monsieur le VRER.

VRER : Alors allons à la page 87 du tome 1 où se trouvent deux propositions. Je lis la première : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la majeure en sociologie afin qu'elle puisse offrir deux cheminements distincts, soit le profil régulier et le profil avec distinction et que l'entrée en vigueur soit le 1^{er} juillet 2019. Alors on pourra revenir sur la mineure un plus tard.

Président d'assemblée : Oui. C'est proposé et c'est appuyé par Jean-François Thibault et voulez-vous en faire la description?

VRER : Oui. Alors encore une fois ici, il s'agit d'introduire un profil avec distinction et le fait d'introduire ce profil fait en sorte qu'on réorganise le cheminement actuel qu'on va appeler le cheminement régulier. Il y a aussi beaucoup de changements qui ont été apportés à des cours de sigle SOCI, enfin il y a 24 cours qui ont été touchés d'une façon ou d'une autre par des changements, des nouveaux cours, des cours abolis et des cours qui ont été modifiés et bien sûr, tout ça va se répercuter sur la mineure. Alors pour ce qui est du profil régulier, un peu la même logique de ce que j'ai mentionné tout à l'heure, c'est une formation fondamentale dont le poids est de 48 crédits et 18 crédits de disciplines connexes pour un total de 66. Ici il y a la possibilité de faire un stage de 6 crédits qui remplace les deux anciens stages, mais ce n'est pas vraiment un programme qui est conçu pour les gens qui veulent poursuivre des études de cycle supérieur pour faire de la recherche dans le domaine de la sociologie alors que le profil avec distinction, lui il est vraiment conçu pour les gens qui veulent poursuivre des recherches dans le domaine de la sociologie et la formation fondamentale va avoir un poids beaucoup plus lourd pour la discipline principale qui atteint 60 crédits et 6 crédits de disciplines connexes. On va aussi avoir dans le cas du profil avec distinction une note minimale, une condition de 2,8 ou plus après les deux premières années pour pouvoir être admis dans ce profil. Alors allons au CPR-2 à la page 104, ça va vous montrer à quoi ça ressemble tout ça. Donc on est à la page 104, majeure en sociologie. D'abord on vous décrit le profil régulier alors vous remarquez que la discipline principale demeure à 48 crédits sauf qu'on a seulement maintenant 27 crédits de cours obligatoires alors qu'avant il y en avait 39, on réduit ça à 27 et on augmente le nombre de crédits de cours à option. Alors il y a plusieurs changements comme méthode 1, méthode 2 sont renommées, méthodes qualitatives, méthodes quantitatives, c'est toujours dans cet esprit de rendre nos titres de cours plus parlant et donc on croit que ça peut avoir des effets positifs pour l'inscription à ces cours-là. Vous voyez aussi les lectures dirigées qui sont maintenant optionnelles alors qu'elles étaient obligatoires. Donc si on continue, vous avez le profil distinction qui est à la page 105, là vous voyez à 60 crédits le poids des disciplines principales et vous voyez au milieu de la page 105 ce cours

SOCI4606 qui est un projet de recherche ce qui n'existait pas dans le profil régulier. Plusieurs changements aussi au niveau des cours optionnels, mais remarquez que le stage est quand même possible, il est toujours possible de faire un stage même si on note pour le profil avec distinction. Alors voilà monsieur le président les principaux commentaires à faire sur ce programme.

Président d'assemblée : Merci. Dans ce cas-là j'ouvre le débat sur la proposition principale. Questions, commentaires ou interventions? Je n'ai pas de demande d'intervention pour l'instant. Oui, j'ai une demande, M. Mathieu Lang.

Lang : Merci monsieur le président. Je suis en train de comparer parce que je suis à la page 104, je suis dans l'ancien document parce que j'avais pris mes notes dans l'ancien document. Je vais juste vérifier s'il y a encore la page 104. Oui c'est encore la page 104. La question que j'avais en regardant ça c'est évidemment pour le profil avec distinction, comment il se comparait avec la spécialisation qui est actuellement en vigueur. Essentiellement, il y a pas nécessairement une grande différence, en fait, est-ce que la colonne de gauche c'est le programme de majeure?

VRER : Majeure en sociologie.

Lang : C'est ça, il n'y a pas une si grande différence avec ce qu'on propose. Avec distinction on a 33 crédits alors qu'avant c'était 39, on a enlevé des cours, on a fait un peu de ménage donc pour ma part, à moins que monsieur le doyen puisse indiquer quelque chose, je pense qu'avec distinction serait reconnu dans les autres universités favorablement.

VRER : C'est une structure typique de ce qu'on appelle les « honors » dans les programmes anglais qui mènent aux cycles supérieurs.

Lang : L'inquiétude c'était parce que ceux qui faisaient une spécialisation c'est qu'ils se dirigent vers la maîtrise habituellement, c'est le chemin habituel. Dans ce compte-là, je pense que moi j'anticipe pas qu'il y aurait des problèmes. Mon autre commentaire par contre c'est par rapport au cours méthodes qualitatives et méthodes quantitatives. Je remarque qu'en criminologie aussi on a créé ces cours-là méthodes qualitatives, méthodes quantitatives, c'est plus globalement dépendamment à quoi ressemblent ces cours-là à quel point ils sont spécifiques. Je me demande si on n'est pas en train de faire des doublons, de créer des cours qui se ressemblent beaucoup et qu'on va offrir dans beaucoup de programmes. Je pense qu'avec la différenciation peut-être que ça change rien en bout de ligne parce qu'on se retrouverait à avoir plusieurs groupes de méthodes qualitatives, méthodes quantitatives, mais je pose la question éventuellement est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de rationaliser un petit peu les efforts.

VRER : Je vous rappelle qu'actuellement il y a un cours qui s'appelle méthode 1 et l'autre s'appelle méthode 2 qui ont été changées en méthodes qualitatives et quantitatives donc c'est la situation actuelle, mais ceci étant dit, votre commentaire est tout à fait pertinent. Je ne sais pas si le doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales pourrait réagir à ça.

Thibault : Oui, très rapidement. Ce sont des cours qui normalement vont être double siglés et donc qui vont s'offrir aux deux cohortes même s'il ne faut pas perdre de vue parce que du point de vue du contenu des cours, ça va être la même chose, mais la cohorte d'étudiants en criminologie est beaucoup plus importante avec comme conséquence directe que souvent il va y avoir deux groupes et là il y a peut-être un arrimage qui va se faire en fonction des étudiants.

Président d'assemblée : Parfait, merci pour la précision. Ça va M. Lang?

Lang : Oui, merci.

Président d'assemblée : J'ai une demande d'intervention de M. Clarisse.

Clarisse : Dans la lignée de ce propos, je me demande s'il ne serait pas utile d'au lieu d'avoir des doublons avec des sigles à double cours ici de ne pas créer un cours facultaire méthodes qualitatives et méthodes quantitatives et de régler ce point-là et d'éviter d'avoir des doublons. Peut-être qu'il y aura plusieurs groupes, ça ce n'est pas un problème, mais au moins d'avoir un sigle facultaire pour ces cours-là, démontrer que c'est vraiment une connotation pluridisciplinaire entre les disciplines.

Président d'assemblée : Je vois que j'ai deux personnes qui m'ont demandé la parole, j'ai le sentiment que c'est en réaction au commentaire de M. Clarisse. Je vais donner la parole à M. Dako en premier. Allez-y.

Dako : Je crois que ce que M. Clarisse avance c'est vraiment bien venu parce que dans les deux méthodes qualitatives, un numéro qui vient c'est exactement le même numéro, c'est juste le SOC ou le CRIM qui change, sinon c'est 12-203 ou 13-203 donc c'est exactement la même chose alors on pourrait peut-être trouver un ___ de la faculté pour que le cours soit plutôt un cours facultaire même si ça touche à deux. Je crois que ce serait la meilleure façon de procéder.

Président d'assemblée : Je veux justement vous dire qu'en autant qu'on est en train de discuter de la création de ces cours à savoir si on est d'accord ou en opposition de la création du cours ça va. Si on veut ouvrir un plus large débat sur les redondances de cours dans les banques de cours de l'université, il faudra le faire peut-être dans un autre contexte. M. Thibault vous avez demandé la parole, la voulez-vous encore? Non. Ce n'est pas pour vous particulièrement, on s'entend. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la proposition? Je n'ai pas d'autres demandes pour l'instant. Ça va. Dans ce cas, j'appelle le vote et vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 33 oui, 0 non. C'est adopté à l'unanimité. Merci. Je vous rappelle qu'on prévoit quand même faire une petite pause santé dans pas trop longtemps, je vais jouer à l'oreille quand est-ce qu'on sera rendu entre deux questions pour le faire, mais normalement, aux alentours de 10 h 15 – 10 h 30 on fera une petite pause selon où on sera rendu à l'ordre du jour. Nous venons de régler les questions de la sociologie 11.5.

VRER : Il reste la mineure.

Président d'assemblée : Il reste aussi la mineure, pardon. Allez-y, faites la proposition.

VRER : Alors vous avez le texte à la page 87, le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la mineure en sociologie pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet, 2019.

Président d'assemblée : Parfait, avec la date d'entrée en vigueur. C'est appuyé par Omer Chouinard. Voulez-vous le décrire?

VRER : Oui, alors allons-y à la page 112 où vous avez le formulaire CPR-2. Évidemment avec tous les changements qui sont apportés à la banque de cours, ça se répercute sur la mineure, comme vous le voyez il y a plusieurs cours qui sont en caractères gras. La structure de la mineure est inchangée, mais il y a beaucoup de cours qui sont impactés à cause de ce qui s'est fait pour l'introduction des profils, alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Sur la proposition, est-ce qu'il y a des commentaires ou interventions? Personne ne demande la parole. Ça ne vaut pas la peine de relire, je pense qu'on connaît tous la proposition, c'est d'adopter les modifications à la mineure. Je vais, dans ce cas-là, démarrer le vote, vous pouvez y aller maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 0 non. C'est adopté à l'unanimité.

11.6 Modifications aux programmes d'anglais (B.A. avec majeure en anglais et mineure en anglais)

Président d'assemblée : Et on passe véritablement au prochain point 11.6 Modifications aux programmes d'anglais, B.A. avec majeure en anglais et vous vous souvenez qu'on a retiré les mots « et mineure en anglais ».

VRER : Alors on est maintenant au volume 2 du rapport du Comité des programmes. Je vous invite à aller à la page 2 où se trouve le texte de la proposition. Donc on est à la page 2 du volume 2 et la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du baccalauréat ès arts avec majeure en anglais, profil régulier, et du baccalauréat ès arts avec majeure en anglais, profil avec distinction pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par Jean-François Thibault.

VRER : Alors c'est le même principe que précédemment, on introduit le concept de majeure avec distinction, par conséquent, on crée un profil régulier qui est une réorganisation de la structure actuelle. Ça l'a des impacts sur la mineure, ici il y a 33 cours qui ont été impactés d'une façon ou d'une autre par des changements : des nouveaux cours, des cours abolis, des cours modifiés. Je vous invite à aller peut-être à la page 21 du document. Alors voilà ce que ça donne cette majeure en anglais avec un profil régulier. La discipline principale qui est à 48 crédits elle est réduite à 42, vous voyez que c'est un standard pour les profils réguliers alors la conséquence c'est qu'il y a un certain nombre de changements, tous les cours que vous voyez en gras il y a des cours qui étaient obligatoires qui maintenant sont repoussés dans la liste des cours optionnels. Il y a certains cours qui étaient quasi-obligatoires, choisir 6 crédits parmi les 9 qui sont maintenant transformés en un seul cours le ANGL2135. Si on va à la page 22, vous voyez que les disciplines connexes apparaissent maintenant pour 24 crédits et on ouvre la façon de faire, c'est-à-dire qu'on va tout simplement dire de choisir nos cours à option dans toutes les disciplines de la Faculté des arts et des sciences sociales. Plutôt que de confiner les étudiants à quelques blocs de discipline, on ouvre à l'ensemble des disciplines ce qui donne nettement plus de souplesse pour les étudiantes et les étudiants. Si on poursuit, on est rendu maintenant à la page 23 où vous avez le profil avec distinction. Alors la grande caractéristique ici c'est le poids de 60 crédits pour la discipline principale et vous voyez le cours ANGL4000, le fameux projet de recherche de 6 crédits qui est la marque de commerce de ce cheminement-là. Alors pour ce qui est des disciplines connexes, c'est la même logique, on ouvre à l'ensemble des disciplines de la Faculté des arts et des sciences sociales. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Sur la proposition donc j'ouvre le débat. Questions, commentaires ou interventions? J'ai une demande d'intervention. M. Lang.

Lang : Je vais prendre un abonnement.

Président d'assemblée : Oui, je vois que les mêmes numéros reviennent pas mal.

Lang : Est-ce que c'est possible à ce moment-là, moi j'applaudis la question des cours de la discipline connexe 24 crédits, mais 24 crédits donc est-ce qu'un étudiant pourrait sagement se retrouver avec deux mineures en prenant 24 crédits de la même discipline et en respectant le profil de la mineure par exemple, que ça soit en géographie, philosophie ou sociologie?

VRER : Laissez-moi vérifier. Effectivement, c'est théoriquement possible que ce sera pas défini comme une mineure puisque la mineure dans les faits ce serait une deuxième mineure. Une chose importante que j'ai oublié de mentionné pour le profil avec distinction, il y a quand même une condition de la moyenne ici exigée de 3,0, c'est quand même assez sévère. Contrairement au profil régulier, le profil avec distinction exige une moyenne de 3,0 sur l'ensemble des deux premières années ce qui est plus sévère que ce qu'on a vu précédemment dans les autres programmes.

Président d'assemblée : Je veux ajouter une clarification que le règlement universitaire de 1^{er} cycle deux au niveau de la structure des programmes ne permet pas nécessairement la jonction d'une deuxième mineure à une majeure, c'est dans le contexte des programmes multidisciplinaires qu'on peut avoir plus qu'une mineure. Il y a des discussions autour de ces questions-là tout de suite à l'université, mais pour l'instant, la deuxième mineure ne serait pas officiellement reconnue même si le nombre de crédits serait atteint. M. Lang est-ce que ça règle votre cas?

Lang : Dernier commentaire, mes collègues en anglais pourront me corriger, mais je pense que dans ce cas-ci c'est un gain parce qu'il n'y avait pas de spécialisation en anglais avant alors que là maintenant ils peuvent se rendre à 60 crédits.

Président d'assemblée : Merci. J'ai une autre demande d'intervention, Marianne Cormier.

Cormier : C'est une question de clarification. L'entrée en vigueur est pour juillet 2018 ou 2019?

Président d'assemblée : 2019.

Cormier : Ok, merci. Parce qu'il y a des changements qui s'en viennent au B.A. Bed à la majeure en anglais qui correspondent à ceux-ci, mais qui n'ont pas été adoptés au Comité des programmes donc on aura le temps de les faire.

Président d'assemblée : Vous aurez un an pour y arriver. Autres questions, commentaires ou interventions sur la proposition? Je n'ai plus de demandes. Dans ce cas-là madame la secrétaire voulez-vous relire la proposition?

Secrétaire générale : Alors proposé par M. Samson, appuyé par M. Thibault : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du baccalauréat ès arts avec majeure en anglais profil régulier et du baccalauréat ès arts avec majeure en anglais profil avec distinction et que ceci entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Président d'assemblée : Parfait. Alors c'est la proposition. Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vais appeler le vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 33 oui, 0 non. C'est adopté à l'unanimité. Est-ce qu'il y a autre chose sur ce point-là? Ça va. Nous sommes rendus à quelle heure? Il est 10 h 13. Ça serait peut-être le bon moment puisque nous sommes entre deux points, de prendre la pause santé. Normalement on donne combien de temps? Je vous donne 15 minutes. Techniquement nous sommes à et 14 donc si vous êtes de retour à la table à et 30, je ne serai pas trop fâché. Alors une pause de 15 minutes.

Pause

11.7 Modifications aux programmes de premier cycle en psychologie

Président d'assemblée : Messieurs dames je vous rappelle à l'ordre s'il-vous-plaît. Et de grâce reprenez exactement le même siège puisque la liste des noms partiels est entrée au système pour que je sache qui demande la parole donc ne changez pas de place s'il-vous-plaît. Donc je vais vous donner une seconde pour vous asseoir. Alors voilà. Nous avons juste avant la pause réglé le point 11.6. Nous en sommes rendus à 11.7 toujours sous le rapport du Comité des programmes. Le point 11.7 se lit comme suit : Modifications aux programmes de premier cycle en psychologie. Je cède la parole au VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 29 du tome 2 du rapport du Comité des programmes. La proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la mineure en psychologie.

Président d'assemblée : Parfait. C'est appuyé par Nathalie Carrier. Voulez-vous le décrire?

VRER : Absolument. Alors c'est un bel exemple de situation à effet domino. L'École de psychologie a apporté des modifications importantes aux cours de psychologie du développement qui sont des cours très populaires et puis une des conséquences de ça c'est qu'il y a un cours qui était de niveau 3000 et qui maintenant est de niveau 2000. Alors qu'est-ce que ça vient faire avec la mineure en psychologie c'est que la mineure en psychologie, vous avez une lettre à la page 31 et 32 du directeur de l'école qui l'explique très bien. C'est la mineure de loin la plus populaire à l'Université de Moncton, cette année il y a plus de 73 inscriptions à cette mineure. Les étudiantes et les étudiants qui y sont inscrits viennent d'une multitude de programmes d'études de différentes facultés alors ça créé des conflits d'horaires pratiquement insolubles à chaque année pour avoir suffisamment de cours de niveau 3000 et 4000 et les changements qui ont été apportés aux cours de psychologie du développement réduisent cette banque-là, bref, on veut trouver des solutions pour limiter les problèmes et répondre vraiment aux besoins de nos étudiantes et étudiants pour ce qui est de cette mineure très populaire. Alors allons à la page 34 où vous voyez le CPR-2, des changements qui sont proposés à la mineure. Essentiellement ce qu'on fait c'est qu'au lieu de énumérer des cours, on ouvre la liste tout simplement. Alors si on prend les cours de niveau 1000 et 2000, on dit dorénavant choisir 6 crédits de sigle PSY de niveau 1000 et 2000 et ce sont des listes ouvertes plutôt que d'énumérer des cours spécifiques. Et ce qui est surtout important c'est à la page suivante, à la page 35 pour ce qui est des cours de niveau 3000 et 4000. C'est là qu'il y avait beaucoup de conflits d'horaire, beaucoup de défis aux étudiants à trouver des cours qui leur convenaient compte tenu des contraintes de leur programme d'études. Alors on dit dorénavant choisir 9 crédits de sigle niveau 3000 et 4000 plutôt que d'avoir une énumération de cours. Alors ça ouvre la banque complètement sauf quelques exceptions et puis on croit comme ça que ça va améliorer la situation pour cette mineure. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. J'ouvre le débat, questions, commentaires ou interventions sur la proposition. J'ai une demande de M. Slimane Belbraouet.

Belbraouet : Merci monsieur le président. C'est juste pour savoir exactement la date d'entrée en vigueur précisément.

VRER : Ce serait une entrée en vigueur dès juillet 2018.

Président d'assemblée : Parfait. Autres questions ou commentaires? Il n'y a plus de demandes d'intervention, dans ce cas-là, nous sommes prêts pour le vote. Madame la secrétaire voulez-vous relire la proposition?

Secrétaire générale : La proposition est proposée par M. Samson, appuyée par Nathalie Carrier, que : le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de la mineure en psychologie.

Président d'assemblée : Merci. Alors sur cette proposition j'appelle le vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 33 oui, 0 non. C'est adopté à l'unanimité. Est-ce que ça règle tout le cas de 11.7, il n'y a rien d'autre?

11.8 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Alors il nous reste tout simplement le dernier point sous le rapport du Comité des programmes 11.8 qui sont les résolutions transmises pour information et je me tourne vers la secrétaire générale. C'est M. Samson, pardon.

VRER : Alors vous avez dans votre trousse pour le tome 1 et le tome 2 une longue liste d'autres décisions qui ont été prises par le Comité des programmes qui découlent de ce qu'on a étudié aujourd'hui, il y a des dizaines de cours qui ont été introduits, abolis, modifiés alors ça se résume à ça finalement.

Président d'assemblée : C'est quelque chose qui est communiqué au Sénat à titre d'information. Si vous voulez des clarifications vous pouvez les demander maintenant, sinon, nous allons procéder. Ça va? Donc 11.8 est résolu aussi et ça met fin au point 11 du rapport du Comité des programmes. Ça va?

12. Conseil de la langue française

Président d'assemblée : Nous allons donc directement au point numéro 12 qui est Conseil de la langue française. Il y a sous ce point 12.1 qui est la diffusion... Est-ce que j'avais une demande d'intervention? C'est trop tard? C'était par rapport aux résolutions à titre d'information? Allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. Il y a beaucoup de cours supprimés, mais on voit que le nombre de crédits se maintient et là on nous donne une liste, mais dans la liste ici qu'on donne est-ce que ces cours-là sont supprimés ou sont maintenus dans le programme? Pages 35-36.

VRER : Les résolutions transmises pour information commencent à la page 37.

Dako : Ça répond à ma question.

12.1 Diffusion des courriels en anglais-français

Président d'assemblée : Donc nous sommes maintenant au point 12, il y a deux points, 12.1 qui est Diffusion des courriels en anglais-français et 12.2 féminisation des titres et des textes.

Président d'assemblée : On voit ici que ce sont des questions à décider dans les deux cas. Qui intervient sur cette question? M. Mbarga. Allez-y.

Mbarga : Merci monsieur le président. Je fais une rapide présentation et puis je propose quelques décisions. Alors s'agissant de la diffusion des courriels, nous avons été saisis il y a un an et demi, deux ans par un usager qui se plaignait du fait que dans des courriels diffusés par la FESR à l'époque, on plaçait toujours la partie anglaise au début et donc l'utilisateur disait que la politique de l'université proposait qu'on place les courriels en français, ou qu'on trouve un moyen pour que le français passe en premier. Donc on a examiné cette question avec la bonne collaboration de la doyenne de la FESR à l'époque et on a trouvé une solution à savoir que quand les courriels sont en français et en anglais, on fait passer la première partie, c'est-à-dire le français en premier. Si les courriels sont en anglais, on fait un avertissement en disant que le courriel est uniquement reçu en anglais parce qu'on ne pouvait pas prendre le risque de la traduction. Donc madame la doyenne de la FESR à l'époque avait déjà commencé à mettre en application la recommandation que nous proposons et qu'il s'agissait à l'époque de voir fonctionner avant de prendre une décision qui pourrait donc être généralisable. Donc j'en profite pour saluer la collaboration de madame la doyenne de la FESR à l'époque et donc la proposition se lit ainsi qu'il suit et cette proposition peut être une sorte de complément. On pourrait l'enchaîner à la politique linguistique au point 4.1, elle se lirait comme suit : s'agissant de la diffusion des courriels pour les messages, annonces et avis reçus dans les deux langues de la part d'organismes subventionnaires ou autres dans la mesure du possible et si le formatage original le permet, le passage en anglais de ces messages est supprimé et seule la partie en français est transférée à la liste d'abonnés pertinente. Pour les messages, annonces et avis reçus en anglais seulement de la part des organismes subventionnaires ou autres, le message intégral est transféré à la liste des abonnés pertinente procéder de l'avertissement suivant ce message a été reçu en anglais seulement. Pour les messages, annonces et avis reçus en français seulement de la part d'organismes subventionnaires ou autres, le message intégral est transféré à la liste d'abonnés pertinente. Cette disposition est déjà mise en œuvre par la FESR et demande seulement à être généralisée.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition?

Mbarga : J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : C'est appuyé par Étienne Dako. Commentaires sur la proposition? J'ai tout de suite une demande d'intervention de Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Concernant ce qui serait ajouté, s'agissant la diffusion des courriels, je me demande si le premier paragraphe n'est pas un peu sévère et je pense aux collègues qui sont assez nombreux qui font des demandes de subventions en anglais. Des fois ça peut être le lien qui est inséré dans ce paragraphe-là qui va conduire à la version anglaise ou à des documents en anglais et en éliminant complètement le paragraphe anglais pour conserver uniquement le paragraphe français, je me demande si on ne perd pas de l'information pour un certain nombre de collègues à l'université. Est-ce que ça été vérifié à la FESR ou ailleurs?

Président d'assemblée : M. Mbarga.

Mbarga : Oui, c'est pour ça que nous avons mis la disposition présente en application depuis un an déjà. Je crois que les gens ne se sont pas rendus compte qu'elle était en application et jusqu'à présent on n'a pas eu de problèmes particuliers. Ça ne signifie pas qu'il n'y aura jamais de problème, mais jusqu'à présent il n'y a pas eu de problème.

Président d'assemblée : Ça va? Merci. D'autres interventions sur la question? Je n'ai pas de demande pour l'instant. Oui, j'en ai une alors André Samson et ensuite Hector Adégbidi. Allez-y.

VRER : Pour réagir au commentaire du doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, on dit quand même dans la mesure du possible alors ça impliquerait quand même qu'il y a une vérification pour s'assurer

que liens hyper textes sont bel et bien les mêmes dans les deux langues, mais il y a dans la mesure du possible qui permettrait d'adresser cette préoccupation.

Président d'assemblée : Parfait, merci. M. Adégbidi.

Adégbidi : Puisque nous parlons du français ici on va s'assurer de mettre un « s » à organisme au troisième paragraphe.

Président d'assemblée : Vous êtes en train de corriger le français du Conseil de la langue française, mais on vous le permet. Il y a une coquille. M. Mbarga ça va la correction?

Mbarga : Absolument.

Président d'assemblée : Ça va, parfait. On vous croit sur parole. D'autres interventions ou corrections grammaticales? Je n'ai pas d'autres demandes pour l'instant. J'en déduis que nous sommes donc prêts à voter. Madame la secrétaire, pouvez-vous nous relire la proposition?

Secrétaire générale : Alors proposé par M. Mbarga, appuyé par M. Dako : que le libellé en gras présenté à la page 2 dans le document diffusion des courriels anglais français soit enchâssé dans la politique linguistique de l'Université de Moncton à l'Article 4, si j'ai bien compris.

Mbarga : 4.1.1.

Secrétaire générale : 4.1.

Président d'assemblée : Tel que corrigé.

Secrétaire générale : Tel que corrigé. Merci monsieur le président.

Président d'assemblée : Donc s'il n'y a plus d'autres interventions est-ce que là nous sommes prêts à y aller? Nous allons voter. J'ouvre le vote, allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 1 non. C'est adopté à la majorité.

12.2 Féminisation des titres et des textes

Président d'assemblée : Le prochain point qui nous intéresse c'est le 12.2 féminisation des titres et des textes. Vous avez là aussi un document en rubrique 12.2. M. Mbarga j'imagine que vous voulez intervenir, votre micro est toujours ouvert.

Mbarga : Merci monsieur le président. C'est un peu plus complexe cette fois-ci. Là également nous avons reçu de la part d'un usager une remarque sur notre programme de reconnaissance des donatrices et des donateurs de l'Université de Moncton qui pour l'usager en question ne donnait que des titres masculins et donc l'usager estimait que nous violions notre propre politique et effectivement, quand on a ouvert le dossier on s'est rendu compte que l'université violait au plus haut niveau sa propre politique en matière de titres et de textes. Par exemple on parle de cercle des doyens, on parle de cercle du directeur, ___ du chancelier, on parle même du Conseil des gouverneurs simplement et il ne nous a pas semblé possible au niveau du Conseil de la langue française donc de pouvoir prendre une décision pour donner satisfaction à cet usager. C'est pour ça que nous avons fait appel au Sénat académique en rappelant toutefois que la politique en matière de féminisation à l'université indique qu'à chaque poste doit correspondre un titre au féminin et que deuxièmement, la présence des femmes doit être attestée dans les documents et maintenant de toutes les instances de l'université. Je voudrais souligner que cette politique date de 31 ans, elle est toujours d'actualité pour certaines dispositions, mais il y a aussi des choses qu'il faut faire évoluer, après 31 ans c'est quand même quelque chose. Je rappelle également que la politique linguistique de l'université indique que les textes émanant de diverses instances de l'université doivent respecter la politique sur la féminisation des titres établis par l'université. Alors le fait comme je l'indiquais tout à l'heure, l'université par exemple dans des campagnes, cette campagne de développement philanthropique ne respectait pas ces titres-là nous a un peu gênés, mais comme c'était les décisions du Conseil des gouverneurs, c'était au-dessus de nous et on voudrait ramener la question au Sénat et proposer la recommandation que le Sénat académique demande au b.d.s. d'examiner le dossier au comité sur la situation féminine qui sera lancé sous peu.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition?

Mbarga : J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est appuyé? M. Bourgoin. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette question-là, donc maintenant que nous avons une proposition sur la table on peut en débattre. Je n'ai pas de demande d'intervention pour l'instant. Hector Adégbidi.

Adégbidi : Justement est-ce que c'est une décision du b.d.s., est-ce que le b.d.s. a, je ne sais pas, juridiction sur ça? C'est ma question.

Président d'assemblée : La clarification viendra de la secrétaire générale?

Secrétaire générale : Oui en effet c'est une question qu'on s'est posé il y a quelques instants. Ce n'est pas techniquement dans le mandat du b.d.s., mais je pense que le bureau de direction du Sénat peut acheminer ce dossier-là vers l'instance approprié et quand on regarde dans l'historique de l'université, la politique de féminisation date quand même de 1987, mais à l'époque il y avait le Comité sur la condition féminine qui était très actif dans le temps et qui sera relancé sous peu et possiblement qu'on pourrait leur donner le mandat d'examiner justement ça avec le Conseil de la langue française, mais vraiment leur donner un mandat très spécifique en partant. C'est quelque chose qui pourrait être examiné de près, mais le b.d.s. pourrait veiller à ce que ça soit examiné de près. Je pense que c'est dans ce sens-là qu'on pourrait lancer le projet.

Président d'assemblée : Ça va? Merci. D'autres interventions? J'ai une demande de M. Mbarga.

Mbarga : Je voulais appuyer ce que dit madame la secrétaire générale en disant que la recommandation de 1987 avait d'ailleurs été soumise par le Comité de la condition féminine de l'ABPUM donc ce ne sera pas une mauvaise chose ni une nouvelle chose de leur confier cet autre mandat.

Président d'assemblée : Donc nous sommes dans l'ordre des choses. Parfait. Ça va? D'autres commentaires? Comme il n'y a plus de demandes d'intervention, nous sommes prêts à voter. Madame la secrétaire voulez-vous nous relire la proposition?

Secrétaire générale : Alors proposé par M. Mbarga, appuyé par M. Bourgoïn : que le Sénat académique demande au bureau de direction du Sénat d'acheminer le dossier au Comité sur la situation féminine qui sera relancé sous peu.

Président d'assemblée : Parfait. Sur ce, j'appelle le vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote, c'est 33 oui, 0 non. C'est adopté à l'unanimité. Je regarde rapidement le temps. Vous savez qu'à 11 h 30 advienne que pourra nous arrêtons, mais nous sommes à 10 h 50 donc il nous reste encore un peu de temps arriver là.

13. Nominations

Président d'assemblée : Nous pouvons entamer le point 13 qui sont les nominations. Je vais faire appel à nos scrutateurs s'il y a élection. Vous remarquez qu'au point 13 il y a six points à traiter et nous allons tenter de les faire en séquence de façon à accélérer le processus autant que ce peut, mais en respectant les règles et en s'assurant qu'on fasse les choses correctement.

13.1 Comité de sélection des grades honorifiques (J. Bernard*, D. Mercure*)

Président d'assemblée : Donc le tout premier point que nous avons à l'ordre du jour c'est celui du Comité de sélection des grades honorifiques où là il y a deux noms, Mme Bernard et Mme Mercure qui sont à être remplacées au comité et vous savez que dans ce cas-ci, il est question selon les Statuts et règlements de nommer une personne à partir d'une liste qui nous est recommandée par le Conseil des gouverneurs, c'est comme ça que c'est prévu donc il y a d'autres postes au comité, mais celui dont on traite aujourd'hui c'est ce poste qui doit être choisi parmi les personnes recommandées par le CGV et vous avez reçu un document rubrique 13.1 qui porte le titre de tiré à part Conseil des gouverneurs réunion du 29 janvier 2018, vous en avez une nouvelle copie, une nouvelle version sur vos pupitres aujourd'hui parce qu'il y a eu une petite correction dans la description de M. Tibeiro, la dernière petite ligne qui disait et il est membre du Sénat académique a été retirée parce que c'était une coquille en tant que telle. Donc vous avez le descriptif des trois candidats/candidates qui nous sont recommandés par le Conseil des gouverneurs et notre tâche aujourd'hui c'est de choisir l'une de ces personnes-là qui siègera pour un mandat de cinq ans si j'ai bien compris, au Comité de sélection des grades honorifiques. Voilà. Pour vous faciliter la tâche, nous avons préparé un bulletin de vote sur lequel les noms paraissent alors vous n'aurez qu'à cocher le nom de la personne que vous choisirez plutôt que d'écrire le nom au long et tout de suite, l'adjointe administrative du secrétariat général distribue les billets de vote et dès que vous l'aurez reçu, vous pourrez voter et les votes seront récoltés et contés. Donc les scrutateurs, dès que la distribution sera faite et que les gens auront voté vous pourrez commencer à récolter les votes et les compter. Monsieur le recteur vous voulez dire quelque chose?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Peut-être ce serait utile de nous rappeler la **membre** de ce comité donc comment il est composé pour qu'on puisse prendre une décision en fonction de cet élément-là.

Président d'assemblée : C'est un complément d'information pour vous accueillir, pour vous appuyer dans le vote. Alors c'est un comité qui compte huit personnes. Si vous allez dans votre document sur les comités, vous avez à la page P10 la description du comité en tant que tel, son mandat, sa nature, etc. Vous voyez qu'il y a tout de suite Claudine Auger qui est membre du Sénat académique élue pour le Sénat. Il y avait Jeannita

Bernard qui est une de celles à remplacer aujourd'hui membre du CGV nommé par le Sénat académique à partir d'une liste, c'est ce que l'on fait. Marthe Brideau est membre du Sénat est aussi là. La secrétaire générale y est par définition ex-officio, mais sans voix délibérative. Le recteur et vice-chancelier y est aussi d'office et il y a aussi deux autres membres du Sénat qui sont Fernand de Varennes et Sébastien Deschênes. Donc ça veut dire que pour l'instant, tous les membres du comité qui sont là sont des gens du Sénat académique et de la communauté universitaire, c'est ce que ça veut dire. Et parmi les candidates et les candidats que vous avez, vous avez des gens qui ne sont pas membres du Sénat académique, n'est-ce pas? Et certains sont de la communauté universitaire, certains ne le sont pas, c'est ce que l'on voit aussi. Est-ce que ça répond à votre question? Parfait, merci. Donc ça vous instruit un peu au niveau du vote. Vous avez le descriptif un peu des candidates et des candidats si vous voulez les lire, mais évidemment ce n'est pas une question au débat. Donc je crois que les billets ont tous été distribués. Maintenant les scrutateurs vont ramasser vos billets. Vous votez pour une personne seulement. Parfait. Est-ce que vous avez tous et toutes remis vos billets, votre billet aux scrutateurs, à Jean-François ou à Marc. Il en reste un ici Jean-François Thibault a un billet encore. Tous les billets autrement ont été remis? Parfait. Pendant que les scrutateurs vont faire le compte, nous allons continuer dans le processus et nous annoncerons le résultat lorsqu'il nous sera connu. Il y a aussi nomination étudiante, tout à fait, merci de me rappeler, je l'aurais complètement sauté. Donc il y a aussi une étudiante ou un étudiant à nommer au comité. Finalement Daisy Mercure termine un mandat et dans ce cas-là, il n'y a pas de billet à préparer ou de liste préparée, ce sont des nominations qui viennent de la salle. Vous pouvez vous mettre en candidature, vous pouvez aussi recommander la candidature de quelqu'un d'autre. Est-ce qu'il y a des candidatures? M. Bourgoïn.

Bourgoïn : Merci monsieur le président. J'aimerais nommer Marie-France Allain.

Président d'assemblée : Marie-France Allain, est-ce que Marie-France est là? Vous êtes là et vous acceptez. Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Au fur et à mesure que nous allons procéder, nous allons écrire le nom des candidates ou des candidats à l'écran. Si jamais vous devez voter par un vote écrit, vous aurez l'orthographe exacte du nom de la personne. C'est pour aider les scrutateurs évidemment Est-ce qu'il y a d'autres mises en nomination? Troisième et dernier appel, est-ce qu'il y a d'autres nominations? J'en entends pas donc dans ce cas-là, Mme Allain est élue. Félicitations.

13.2 Bureau de direction du Sénat académique (H. Adégbidi* et J.-R. Gauvin*)

Président d'assemblée : J'avance vers le point 13.2, bureau de direction du Sénat académique. Alors là il y a deux personnes qui sont à la fin d'un mandat dont une personne M. Adégbidi qui est un membre du Sénat élu par le Sénat et M. Jacques-Roch Gauvin. M. Gauvin est-ce qu'il était là en qualité de sénateur ou d'étudiant? Étudiant donc c'est un siège étudiant. Je vous raconte une anecdote très rapidement, mais ce poste-là a été créé du temps que j'étais étudiant membre du Sénat, c'est moi qui avait fait la proposition de création à l'époque et on m'a récompensé en me nommant au poste d'ailleurs par après. Donc M. Adégbidi alors procédons un à tour de rôle, nous allons commencer par le membre général membre du Sénat académique nommé par le Sénat. J'accepte dans ce cas-là des nominations de la salle, est-ce qu'il y a des nominations? Pas tous en même temps s'il-vous-plaît. Je reçois une demande de M. Adégbidi.

Adégbidi : Je nomme M. Robert Levesque.

Président d'assemblée : M. Levesque, est-ce que vous êtes là? Oui. Est-ce que vous acceptez la nomination?

Levesque R.: Un peu inquiet d'en savoir c'est quoi les tâches réelles, mais je fais confiance à mon collègue Hector, je sais qu'il ne me piège pas donc oui j'accepte.

Président d'assemblée : Vous acceptez. Est-ce que c'est utile de décrire les responsabilités? Madame la secrétaire si vous voulez le faire.

Secrétaire générale : Alors M. Levesque, il s'agit d'environ quatre réunions par année, il pourrait y avoir une réunion extraordinaire en sus. Le bureau de direction veille à l'application des politiques du Sénat, prépare l'ordre du jour du Sénat, se réunit à peu près une semaine avant le Sénat et essentiellement examine toute la documentation du Sénat et veille surtout aux dossiers du Sénat et s'assure que tout est en ordre pour l'organisation de la réunion et accomplit toute autre tâche que le Sénat, et comme vous avez vu aujourd'hui, a reçu un dossier qui va avoir la veille de ce dossier-là au Sénat. C'est la nature des travaux du bureau.

Président d'assemblée : Parfait. Donc ça va? Est-ce qu'il y a d'autres nominations? On est toujours à la recherche de personnes pour être sénateur membre du bureau de direction du Sénat académique. Une deuxième fois, d'autres nominations? Une troisième et dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? Sinon, félicitations M. Levesque, vous êtes élu. Il y a aussi à nommer le représentant/représentante étudiant membre du Sénat au bureau de direction en tant que tel. Est-ce qu'il y a des nominations à ce poste-là? Mme Belliveau.

Belliveau : J'aimerais nommer M. Bourgoïn.

Président d'assemblée : Oui, ça aurait été un peu suspect autrement, je comprends. Parfait. M. Bourgoin vous êtes bel et bien là, est-ce que vous acceptez? Vous faites signe que oui. Donc M. Bourgoin est nommé. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Il s'agit d'un étudiant ou d'une étudiante membre du Sénat qui serait au bureau de direction du Sénat. D'autres nominations? Pour une troisième et dernière fois est-ce qu'il y a d'autres nominations? Sinon M. Bourgoin félicitations, vous êtes élu au bureau de direction du Sénat académique. On vient de me remettre les résultats du vote sur la toute première question qui était le Comité de sélection des grades, il y avait trois candidats/candidates, M. Cayouette, M. LeBreton et M. Tibeiro. Le résultat est 14 pour M. Cayouette, 9 pour M. LeBreton et 13 pour M. Tibeiro. C'est M. Cayouette qui est élu à la majorité. Sur ce et puisqu'il était une question de vote par écrit, M. Lang je pense que vous me devancez. Aviez-vous une question?

Lang : Il me semble c'est la première fois j'entends qu'on donne le résultat d'un vote.

Président d'assemblée : Le nombre oui, c'est prévu qu'on le fasse normalement.

Lang : C'est prévu. Je ne me souviens pas de l'avoir entendu.

Président d'assemblée : Vous auriez préféré que je proclame le résultat sans donner le compte.

Lang : Je pense que c'est ce que le Sénat avait déjà décidé à un moment donné dans le passé.

Président d'assemblée : Pour un grade honorifique on le fait pas, mais normalement les autres votes plus souvent, mais ça m'est égal. Le résultat final c'est ce qui véritablement compte. Alors avant que nous allons plus loin, j'accepterais une proposition de destruction des votes. Mme Belliveau appuyée de M. Adégbidi. Je démarre le vote tout de suite parce que c'est une question sans débat. J'arrête le vote. C'est 29 oui, 0 non. C'est unanime. Merci. Nous avons 13.1 et 13.2.

13.3 Comité conjoint de la planification (M.-F. Allain)

Président d'assemblée : Nous en sommes rendus à 13.3 pour le CCJ, le Comité conjoint de la planification. Il faut remplacer une personne et là je vais ouvrir mon document sur les comités. C'est Marie-France Allain qui est arrivée à la fin d'un mandat, elle était là en qualité d'étudiante membre du Sénat académique donc il nous faut remplacer Mme Allain par une autre étudiante ou un autre étudiant membre du Sénat académique. Est-ce qu'il y a des nominations? J'ai une demande de Mme Allain elle-même. J'aimerais nommer Mme Camille Morais-Savoie.

Président d'assemblée : Mme Camille Morais-Savoie et Mme Morais-Savoie est-ce que vous acceptez? Oui. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Est-ce qu'il y a, pour une troisième et dernière fois, d'autres nominations? Sinon, Mme Morais-Savoie félicitations, vous êtes élue au Comité conjoint de la planification. Parfait.

13.4 Comité des programmes du Sénat académique (N. Belliveau)

Président d'assemblée : Le point 13.4 maintenant, la pièce de résistance, le Comité des programmes du Sénat académique. Alors là dans ce cas-ci il y a à remplacer Mme Nicolette Belliveau qui siégeait au CPR en qualité d'étudiante membre du Sénat élue par le Sénat. Est-ce qu'il y a pour ce poste des nominations? M. Bourgoin.

Bourgoin : J'aimerais nommer à nouveau Mme Nicolette Belliveau.

Président d'assemblée : Vous voulez la resoumettre au même supplice. Mme Belliveau vous acceptez, merci. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Pour une troisième et dernière fois, d'autres nominations? Sinon Mme Belliveau félicitations pour un nouveau mandat au Comité des programmes.

13.5 Comité d'appel du Sénat académique – Suppléants : Ajout d'un professeur et d'un doyen (Étudiant : J.-R. Gauvin*)

Président d'assemblée : Le point 13.5 Comité d'appel du Sénat académique et là on a un peu plus de cas à régler. Il y a des questions des membres proprement dits et des questions d'ajout de professeur et doyen suppléant. Nous reviendrons sur la question des suppléances, nous allons traiter en premier lieu de l'étudiante ou l'étudiant siégeant au comité, c'était Jacques-Roch Gauvin qui était là et est-ce qu'il faut qu'il ait la qualité d'être membre du Sénat? Oui. Donc c'est un étudiant membre du Sénat nommé par le Sénat et Jacques-Roch n'est plus membre du Sénat donc il faut le remplacer. Est-ce qu'il y a des nominations au Comité d'appel du Sénat académique pour représenter les étudiantes et étudiants? Mme Pierrette Fortin.

Fortin : C'est une question monsieur le président. En absence de l'étudiante représentant le campus d'Edmundston, habituellement il y a une représentation qui va se faire à l'intérieur des trois campus, je

voudrais poser la question au représentant étudiant si Marylou Santerre va être nommée à l'un de ces comités et sinon, s'il aurait lieu d'attendre à la réunion du mois d'août pour certaines nominations pour prévoir l'ensemble des nominations ce qui s'est déjà fait dans le passé.

Président d'assemblée : Oui, je comprends tout à fait. C'est une pratique établie ici. M. Bourgoin est-ce que vous avez une réponse?

Bourgoin : Oui. On avait fait une répartition préalable avec tous les sénateurs étudiants donc on pourra faire la demande que les sièges qui étaient supposés être occupés par l'étudiante d'Edmundston soit mis en attente jusqu'au prochain Sénat.

Fortin : Parfait, je vous remercie.

Président d'assemblée : Vous pourriez l'élire in absentia. Vous n'êtes pas obligé d'attendre. Il suffira que la personne après la réunion confirme qu'elle accepte et on pourrait quand même la nommer in absentia sous réserve de son acceptation par la suite. Ça réglait la question? Donc nous sommes toujours à nommer l'étudiante ou l'étudiant qui siègera au Comité d'appel du Sénat académique. Je vois une demande de Marie-France Allain.

Allain : J'aimerais nommer mon collègue M. Bourgoin.

Président d'assemblée : M. Bourgoin acceptez-vous?

Bourgoin : Oui.

Président d'assemblée : C'est fait donc nous avons une candidature, M. Bourgoin. J'ai une demande de Mathieu Lang.

Lang : Merci monsieur le président. Ma question s'adresse à madame la secrétaire générale. Il me semble que vous aviez suggéré au bureau de direction du Sénat que tous les étudiants soient sur la liste de suppléance ou là on n'est pas en train de nommer des suppléants.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire.

Secrétaire générale : C'est mon souhait. On a eu un cas cette année où est-ce que le secrétariat général on a dû travailler très fort pour trouver une date, on était rendu à notre quinzième date par le temps qu'on a pu réunir le comité, ça pris tout le semestre. On n'avait jamais vécu un cas comme ça et puis à un moment donné on avait des étudiants qui étaient en conflit d'intérêt avec l'étudiant en raison de la nature des travaux qui avaient été faits et puis c'est une situation qu'on ne peut pas se permettre de vivre parce que ça créait un préjudice à l'étudiant et à un moment donné ça créait un préjudice à certains membres du comité. Donc à un moment donné, j'ai pensé on va nommer tous les étudiants pour s'assurer qu'on est en position de pouvoir bien servir les intérêts des uns et des autres et puis c'est la même chose pour les suppléants plus tard au niveau des doyens et des professeurs de ne pas être en difficulté quand on vient à créer un comité d'appel.

Président d'assemblée : D'accord, merci de la précision. Nous traiterons des suppléants en deuxième temps après avoir nommé les membres proprement dits. M. Lang aviez-vous d'autre chose à dire? Nous sommes toujours en appel de nomination, il faut limiter ses commentaires.

Lang : En regardant le point ou le tableau, je ne suis pas sûr de bien comprendre, est-ce que Nicolette Belliveau n'est pas la membre nommée et ensuite on nomme des suppléants?

Président d'assemblée : Exactement. On est en train de nommer le membre et ensuite nous parlerons des suppléants. Ça va?

Lang : Ok, parfait.

Président d'assemblée : Moi ce que j'ai ici c'est qu'il faut remplacer Jacques-Roch et ensuite on parlera des suppléants, n'est-ce pas? Donc on parle du membre proprement dit. J'ai une demande de la part de M. Dako, est-ce que c'est pour une nomination? Merci d'attendre. Alors est-ce qu'il y a des nominations pour le poste d'étudiante ou d'étudiant membre du Comité d'appel du Sénat académique? Est-ce qu'il y a des nominations outre; je vois que j'ai le nom de Francis Bourgoin à l'écran, est-ce que c'est une nomination qu'on a déjà reçue? Parfait. Donc on en a une. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Troisième et dernière fois, d'autres nominations? Sinon, M. Bourgoin félicitations, vous êtes nommé au Comité d'appel du Sénat académique. Nous pouvons maintenant traiter des questions de suppléance et ce que je comprends de la part de la secrétaire générale, le souhait ce serait que tous les étudiants membres du Sénat académique soient suppléants et c'est tout à fait conforme à ce qui peut être fait dans le cas des attributions du comité. Je ne sais pas exactement comment procéder mais on pourrait peut-

être à la limite en faire une résolution omnibus en autant que toutes les personnes concernées soient d'accords. M. Dako.

Dako : C'est justement à ce thème-là que moi j'ai demandé la parole. Étant donné que ça n'existait pas dans nos textes ici, j'ai fait la proposition que le poste étudiant soit donc des postes suppléants pour créer une flexibilité.

Président d'assemblée : C'est une procédure qui est un peu hors de l'ordinaire, mais je vais prendre un autre commentaire et ensuite il faudra trancher la procédure. M. Clarisse.

Clarisse : Je suis en faveur de cette proposition, mais plutôt que de dire tous les étudiants, et j'essaie de voir aussi pour une proposition subséquente pour les suppléants professeurs et suppléants doyens, j'aimerais ouvrir peut-être à quatre suppléants étudiants, quatre ou cinq. Vous êtes juste cinq donc si on met quatre et ça pourrait faire un référentiel pour avoir plus de suppléants professeurs et doyens.

Président d'assemblée : Il y a cinq étudiants au Sénat académique donc si un est nommé et quatre sont suppléants, vous comprenez... Il ne peut pas y avoir quatre suppléants.

Clarisse : Trois suppléants ça suffirait.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait.

Clarisse : Ça revient au même pour les professeurs et les doyens.

Président d'assemblée : Voici ce que je propose, de un, aux étudiantes et étudiants qui sont autour de la table et qui ne sont pas déjà membres d'office ou déjà membres nommés du Comité d'appel, est-ce que ces étudiantes et étudiants accepteraient d'être suppléants/suppléantes? Je vois un oui là. Edmundston c'est aussi, ça va. Donc d'emblée, tous les étudiantes et étudiants qui ne sont pas déjà membres du Comité d'appel sont d'accords d'être suppléantes ou suppléants aussi. Je crois qu'il serait en ordre d'avoir une proposition, on pourrait le faire par une proposition omnibus. Donc c'est la proposition que M. Dako voulait faire donc vous faites la proposition. Est-ce que c'est appuyé? C'est appuyé par M. Lang. Est-ce qu'il y a de la délibération ou questions, interventions sur la question que tous les étudiantes et étudiants membres du Sénat qui ne sont pas déjà nommés au Comité d'appel soient suppléants. Et il faudra voir j'imagine à l'avenir si on veut en faire une règle ou une pratique formelle qu'automatiquement la suppléance est là d'office. Vous êtes prêts pour la question dans ce cas-là. J'ouvre le vote, allez-y. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 0 non. C'est unanime. Si vous étudiante ou étudiant, vous êtes soit membre de plein droit, soit suppléant, c'est ce que vous êtes dorénavant et ça va certainement beaucoup aider le secrétariat général pour ce qui est de la suite des choses pour gérer le comité. Alors on a maintenant la question d'ajout de professeur et d'un doyen, mais comme suppléant. Et là aussi c'est pour essayer de donner un peu d'eau au moulin pour l'organisation des réunions du Comité d'appel. Ce ne sont pas des personnes qui ont terminé un mandat qu'on remplace, c'est purement pour rajouter des suppléants. Aviez-vous un nombre en tête? Un pour chacun donc un ou une professeure membre du Sénat qui serait suppléant/suppléante et une doyenne ou un doyen, évidemment vous êtes membre du Sénat par définition, qui serait aussi suppléant et suppléante au comité. Commençons par les professeurs, est-ce qu'il y aurait une nomination ou une recommandation d'une personne qui serait professeur membre du Sénat suppléante ou suppléant au Comité d'appel du Sénat académique? Je ne vois personne se lancer ou suggérer quelqu'un. La première considération que le ou la membre d'office sera évidemment convoquée en premier et c'est seulement lorsque cette personne-là ne sera pas disponible que le suppléant ou la suppléante sera appelé en renfort, n'est-ce pas? Vous pouvez vous nommer vous-même. Quelqu'un membre du Sénat professeur voudrait être suppléant au Comité d'appel? Il nous faut un brave. Je vois la main de Karine McLaren. Vous vous proposez? Merci. Alors est-ce qu'il y a d'autres? J'imagine qu'il n'y a pas d'autres pour l'instant et je vais le demander rapidement une troisième fois, d'autres noms? Sinon, Mme Karine McLaren merci, vous êtes élue membre suppléante du Comité d'appel du Sénat académique. Ensuite nous allons demander le même sacrifice parmi nos doyennes et doyens. Il y a déjà évidemment un doyen, une doyenne qui est nommée par Sénat qui est M. Deschênes. Est-ce que Mme Fortin est déjà suppléante? Oui. Donc on en veut une autre, c'est ça? Parmi les doyennes et les doyens qui sont à la table, est-ce que quelqu'un serait suppléant/suppléante au Comité d'appel du Sénat académique? Si vous voulez vous venger sur un doyen ou une doyenne, c'est le temps. M. Dako.

Dako : Je propose Jean-François Thibault.

Président d'assemblée : M. Thibault est-ce que vous acceptez? Oui. Le bras tordu, mais oui quand même, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres noms? Une deuxième fois est-ce qu'il y a d'autres personnes? Est-ce qu'il y a d'autres noms? Sinon, félicitations M. Thibault, vous êtes deuxième suppléant au Comité d'appel du Sénat académique en tant que doyen. Parfait. Merci pour tout ça. Est-ce qu'on a tout réglé 13.5.

13.6 Comité d'attestation d'études (Étudiantes : N. Belliveau, D. Mercure*) (Suppléants : M.-F. Allain, F. Bourgoin)

Président d'assemblée : Nous passons à 13.6 et je vais rapidement regarder l'heure, nous sommes à 11 h 17, on est encore avant la pause pour le concours sur le rectorat. Comité d'attestation des études. Là il y a quatre personnes à remplacer, mais il y a deux étudiantes et étudiants et il y a deux suppléants qu'il faut régler, c'est bien ça? Donc ce sont les deux étudiants et les deux suppléants qu'il faut régler. Donc chez les étudiants il y avait Nicolette Belliveau et Daisy Mercure qui sont à la fin d'un mandat en tant que représentant des étudiants/étudiantes au Comité d'attestation des études. Je vais commencer par ceux-là. Est-ce qu'il y a des nominations? M. Bourgoin.

Bourgoin : Merci monsieur le président. J'aimerais nommer Mme Nicolette Belliveau et Mme Marylou Grondin-Santerre, la représentante d'Edmundston.

Président d'assemblée : Alors Mme Belliveau est-ce que vous acceptez? Et Mme Grondin-Santerre, est-ce que vous acceptez? Elle n'est pas là, c'est elle qu'on fait in absentia. Parfait. Et donc c'est sous réserve qu'elle accepte en tant que tel. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? D'autres nominations? Une troisième et dernière fois, d'autres nominations? On file à tout à l'allure et le temps qu'on a écrit le nom à l'écran, c'est fait. Comme il n'y a pas d'autres nominations, Mme Belliveau et Mme Grondin-Santerre sont élues membres du Comité d'attestation des études pour un nouveau mandat. Merci. Maintenant il nous faut régler le cas de deux suppléantes ou suppléants qui remplaceraient Marie-France Allain et Francis Bourgoin qui était suppléant durant la dernière année. J'ai une demande de M. Bourgoin.

Bourgoin : J'aimerais nommer Mme Marie-France Allain et Mme Camille Morais-Savoie.

Président d'assemblée : Mme Allain est-ce que vous acceptez? Et Mme Morais-Savoie vous acceptez? Je crois qu'on peut procéder tout de suite, deuxième appel de nomination. Troisième et dernier appel, d'autres noms? Sinon les personnes nommées sont élues pour un mandat au Comité d'attestation des études. Merci beaucoup. Merci pour ça et merci pour votre discipline sur ce point-là, ça s'est fait très rondement. Donc nous pouvons donc regarder à ce qui nous attend, le point sur le concours au rectorat est prévu dans dix minutes, est-ce que nos invités sont déjà arrivés? Si oui, nous pourrions peut-être devancer ce point-là d'une dizaine de minutes parce que plutôt que de sauter au rapport et au suivi qui va prendre plus de dix minutes, je préférerais anticiper... Vous dites non, on sait jamais. Je préférerais anticiper le point 14 si nos invités sont arrivés. On vérifie et dans une seconde ou deux je pourrai vous dire ce qui vient par la suite. Je veux vous rappeler qu'aux alentours de midi-15, midi-30 il y a un repas qui est prévu comme à l'habitude durant la réunion. Il nous manque un invité. Dans ce cas-là, est-ce que vous voulez entamer le rapport du recteur, le faire maintenant parce qu'il nous reste neuf minutes avant que nous passons à autre chose. À la limite on peut commencer, arrêter et revenir. Commençons donc on vous contraint pas à neuf minutes, lancez-vous puis on arrêtera quand le temps viendra ou quand les invités seront arrivés. Monsieur le recteur.

14. Concours – Rectorat (11 h 30) Invités : Membres distingués du Conseil des gouverneurs**15. Rapport du recteur et vice-chancelier**

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup. Alors je veux vous présenter un certain nombre d'éléments, cinq au total, quatre éléments qui sont liés au calendrier rétrospectif et prospectif et un dernier élément qui est peut-être plus englobant. Alors tout d'abord parmi les éléments que je souhaite souligner à l'attention du Sénat académique, il y a bien entendu un événement dont on a parlé abondamment, c'est-à-dire la signature d'un protocole d'entente entre l'Université de Moncton et la province du Nouveau-Brunswick. C'est un événement qui s'est déroulé à la fin du mois de janvier, un protocole qui a été signé par mon prédécesseur Raymond Théberge et par le ministre d'éducation post-secondaire, Roger Melanson. Ce document-là est un document qui tente de baliser un certain nombre d'éléments pour les quatre prochaines années dans la relation entre l'Université de Moncton et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par de là tout le langage que le document peut contenir essentiellement ce qu'il balise surtout c'est la relation financière entre l'Université de Moncton et le gouvernement pour les prochaines années. Alors le document comme tel n'a pas été publié par la province du Nouveau-Brunswick, par contre le contenu des communications gouvernementales, les communiqués de presse à la fois du côté de la province et de nos propres communications a été dévoilé publiquement. Alors donc c'est un document qui prévoit trois choses essentiellement : la création d'un cadre de travail assurant un financement prévisible pour l'Université de Moncton par le touchement d'un engagement financier de quatre ans donc le protocole d'entente s'étend jusqu'à 2020-2021 et précise quelles seront les augmentations du financement qui seront consenties par la province à l'Université de Moncton donc pour mémoire je vous rappelle les augmentations de 1 % par année à partir de 2017-2018 et de 2 % en 2020-2021. Deuxième élément, les frais de scolarité prévisibles et stables pour les étudiants actuellement inscrits donc dans l'année 2017-2018 ou ceux qui s'inscriront en 2018-2019 avec un plafond d'augmentation donc des droits de scolarité de 2 %. Et avec la possibilité par la suite en prévision de 2019-2020 pour l'université d'augmenter à ce moment-là des droits de scolarité au-delà de ce qui avait été prévu dans les années 2017-2018 et 2018-2019. Et troisièmement, le protocole prévoit la mise en place, et je cite, de mesures de nos progrès et de notre contribution au développement de notre province.

Alors autour de tout ceci il y a toute une série d'éléments qui se rattachent où on dit à quel point l'Université de Moncton est importante et différente des autres universités, elle est complémentaire, qu'elle joue un rôle important dans la formation de citoyennes et de citoyens instruits et hautement engagés qui pourront répondre aux défis d'une économie mondialisée du 21^e siècle donc le type de vocabulaire auquel on peut généralement s'attendre dans ce type de document. Mais peut-être ce qui est une nouveauté par contre, il y a dans le document un engagement de la part de l'Université de Moncton à comparaître devant un comité de l'Assemblée législative et je vous en parlerai dans quelques instants donc il y a un souci dans ce document de transparence et d'imputabilité de la part des universités. Alors ce document a été signé par trois des quatre universités publiques de la province. St. Thomas n'a pas signé le document et la position de St. Thomas, St. Thomas conteste en réalité non pas les augmentations qui seront proposées ou l'absence d'augmentations significatives qui sont proposées, mais conteste beaucoup plus sa formule de financement historique. Donc c'est là où est le litige de St. Thomas par rapport à ce protocole-ci et non pas par rapport aux taux d'augmentation qui sont proposés nécessairement. Et dernier élément dans le protocole donc il y a une clause qui dit que si une autre université négocie une clause qui est sensiblement différente de ce qui est inclus dans ce présent protocole, le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisagera de modifier le protocole pour offrir les mêmes conditions à l'Université de Moncton si celle-ci le demande. C'est une clause qui théoriquement protège l'Université de Moncton à cet égard-là. Donc ça c'est le premier élément dont je voulais vous parler, c'est le protocole d'entente. Je pourrai prendre des questions à la toute fin si vous voulez. Le deuxième élément c'est qui découle d'une certaine manière du protocole et qui a été important dans notre calendrier universitaire également c'est la dernière réunion du Conseil des gouverneurs où on a adopté le budget de l'université. Donc encore là, il y a un point à l'ordre du jour le suivi du Conseil des gouverneurs, mais je peux parler un peu brièvement dès maintenant du budget. Donc c'est un budget qui a été déficitaire encore cette année, mais un déficit qui a été largement réduit par rapport au déficit de l'année précédente et si ceci a été possible, c'est parce qu'il y a eu une augmentation des revenus anticipés pour l'année 2018-2019. L'augmentation des revenus pour la prochaine année, ou l'année en cours en réalité parce qu'on est dedans maintenant, elle tient essentiellement à trois choses et l'élément le plus important c'est une anticipation de l'augmentation du nombre d'étudiants à l'université. Donc c'est ça qu'est le facteur principal qui contribue à l'augmentation d'ensemble des revenus de l'université. Ensuite il y a l'augmentation des droits de scolarité qui a joué et il y a l'augmentation aussi de 1 % du financement gouvernemental. Donc au total, c'est une augmentation des revenus qui nous a permis un investissement supplémentaire d'un peu plus de 4 millions de dollars et il y a les trois-quarts de cet investissement qui a été consacré à des activités académiques et de services académiques. Donc un réinvestissement dans la mission de notre établissement et dans les moyens en fait de bien réaliser cette mission. Ceci étant dit, le budget est toujours déficitaire et en tenant compte des perspectives à moyen terme en sachant maintenant quels sont les paramètres dans lequel on doit fonctionner comme université pour ce qui est de nos revenus provenant du gouvernement pour ce qui est de la perspective sur les droits de scolarité à court terme, mais on doit encore réaliser qu'il y a un défi et qu'on a encore du travail à faire auprès de nos gouvernements pour les sensibiliser à la réalité financière des universités et de l'Université de Moncton plus spécifiquement. Je pense qu'on s'entendra tous sur cet élément-là que les défis demeurent entiers. Le troisième élément, je vais peut-être finir ces éléments-là un peu plus rapidement pour respecter le temps monsieur le président lié au calendrier encore une fois, je tiens à souligner en particulier qu'il y a eu hier une très belle annonce. La campagne Évolution comme vous le savez elle est importante pour l'avenir de l'Université de Moncton. On avait une cérémonie de reconnaissances des régentes et des régents et des membres de l'Ordre du chancelier qui est un homme actuellement, mais qui devrait être l'Ordre de la chancellerie probablement si on voudrait avoir le meilleur mot pour décrire ce qu'on souhaite de décrire et on a annoncé hier soir qu'on avait atteint un autre palier significatif dans la campagne donc 30 millions sur un total de 50 millions. On est actuellement dans une phase extrêmement intense de sollicitation où tous nos bénévoles travaillent très fort pour tenter d'ici les deux prochains mois de franchir un autre palier et idéalement de se rendre assez rapidement au palier du 35 millions. Donc le travail progresse bien, je tiens à remercier encore une fois tous les membres de la communauté universitaire qui ont pris des engagements à l'égard de la campagne Évolution. Il y a de belles choses encore qui nous reste à annoncer, je crois comprendre en particulier qu'il y a une belle annonce du côté des professeurs du campus d'Edmundston qu'on pourra faire bientôt. Donc encore de belles nouvelles à annoncer et merci à toutes les personnes de la communauté qui se sont engagées. En terminant peut-être, et je continue par la suite, deux éléments liés au calendrier dont je vous ai parlé brièvement de la comparution devant un comité de l'Assemblée législative. On a reçu une invitation du comité qui a été constitué de manière ad hoc qui va s'intéresser aux universités publiques donc la comparution devrait se dérouler dans le prochain mois, le prochain mois et demi. Le mandat du comité c'est de traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la réédition des comptes et la transparence. Le comité est constitué de huit membres de l'Assemblée législative et présidé par le député Chuck Chiasson. Ce sera un premier exercice pour les universités publiques de la province, un exercice important qu'on prend très au sérieux pour lequel on est déjà en train de se préparer parce que nous d'emblée à l'Université de Moncton on avait dit au législateur, on n'a pas de problème à aller vous parler de ce qu'on fait parce qu'on fait bien les choses et on va profiter de cette occasion-là en fait pour vous dire jusqu'à quel point l'Université de Moncton fait bien les choses, réalise bien son mandat et a posé les gestes aussi, des gestes de responsabilités financières auxquelles vous vous attendez des universités publiques.

Président d'assemblée : Merci pour avoir fait ça assez rapidement. De toute façon, on aura un peu de temps après s'il y a des questions ou si vous avez des choses à rajouter. Gardez vos questions en tête, on fera peut-être un petit résumé rapide juste après pour vous remettre à l'état d'esprit.

Pause – concours au rectorat

Président d'assemblée : Nous avons donc repris notre ordre du jour et nous sommes maintenant revenus là où nous étions juste avant de prendre ce petit détour au point numéro 14. Et là nous sommes à peu près rendus à l'heure du repas, n'est-ce pas? Il me semble qu'il serait d'augure qu'on y aille. C'est vrai qu'il nous reste plus vraiment de points de substance à l'ordre du jour et on a deux choix : soit qu'on prenne une pause et on va pour le déjeuner, on mange et on revient et on termine ce qui reste. Soit que l'on file et qu'on abat le reste de l'ordre du jour qui pourrait probablement se faire dans l'espace d'une quinzaine de minutes selon la nature des discussions, oui, tout à fait. On sait jamais, mais quand même il reste vraiment pas grand-chose et ce sont tous des points d'information, il n'y a plus de décision à prendre en tant que tel, on a une petite question de cérémonie à la fin aussi. Alors qu'est-ce qu'est la préférence dans la salle? Est-ce que vous préférez la pause et revenir pour finir après une fois avoir l'estomac plein. Vous allez repousser la faim et vous sacrifier à la tâche pour un autre quart d'heure. Purement de façon indicative, ceux et celles qui veulent que l'on fasse la pause et qu'on revienne, levez la main. Ça ne vaut pas la peine de poser l'autre question, c'est clair que vous voulez en finir. Il y aura quand même le repas après, c'est prévu. On va quand même pas vous envoyer sans repas parce que vous avez quand même fait du vaillant travail ce matin. Nous filons à l'ordre du jour, nous avons je pense résolu le point 14 et à moins que quelqu'un voulait dire quelque chose à propos du point 14, monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : J'aurais encore un autre élément à préciser.

Président d'assemblée : Sur le point 14 ou le point 15? Le point 14 c'était le concours. Sur votre rapport. On revient à votre rapport justement donc je vous cède la parole.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup. Pour quelqu'un qui a eu souvent à faire la route Moncton-Edmundston, je vous remercie notamment de la considération que le Sénat a eu pour les sénateurs d'Edmundston qui doivent retourner à Edmundston aujourd'hui, mais en passant par Saint-Jean soit dit en passant. Je pense que c'est bien apprécié. Donc en terminant sur la question de mon rapport, je voudrais ajouter brièvement deux éléments. Donc toujours relié au calendrier vous le savez très bien, mais il y a un événement important qui est à nos portes, c'est la collation des grades. On va remettre plus de 800 diplômes dans les trois cérémonies et je tiens à le souligner et je tiens à vous inviter personnellement aussi à assister à ces cérémonies si vous avez l'occasion. Ce sont des événements qui sont très importants dans le calendrier universitaire. À titre d'information cette année, il y a un élément de nouveauté qui va s'ajouter aux cérémonies, c'est-à-dire qu'il va y avoir au début de chaque cérémonie faite par le chancelier, une déclaration de reconnaissance à l'égard des premières nations comme quoi nous sommes dans les trois campus sur des territoires non-cédés. Donc je pense que c'est important symboliquement, c'est un premier geste que l'université pose dans le cadre d'une démarche qui nous a été suggérée par la Commission de vérité et réconciliation et je pense que dans les prochains mois, il y aura d'autres démarches comme ça qu'on fera, des démarches qui s'imposent. Et je tiens à saluer d'ailleurs à cet effet-là le travail qui a été fait par plusieurs membres de la communauté universitaire. On sait qu'il y a plusieurs membres de la communauté universitaire qui s'intéressent à cette question et qui souhaitent que l'université pose à la fois des gestes symboliques, mais aussi des gestes substantiels à cet égard-là. Le dernier élément à titre d'information, j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer très brièvement. Un des pièges qui à mon point de vue a pu nous guetter comme université au moment où on a entrepris une période d'intérim, c'est de se dire on doit cesser d'avancer, on doit cesser de bouger parce qu'il y a une nouvelle personne qui va prendre la relève dans 12 mois ou dans 9 mois alors pour contrer cet effet-là avec mes collègues de l'équipe de direction, on s'est réuni, on s'est doté plus spécifiquement d'un plan de travail pour les 12 prochains mois. À partir du plan stratégique qui a déjà livré une partie de ce qu'on espérait, mais qui commence aussi à révéler les traces du temps on va bien l'avouer, on est pratiquement rendu en 2020 et en 2020 on était censé être arrivé à l'université parfaite, j'ai l'impression qu'on n'est pas encore là et que ça va nous prendre encore un autre plan stratégique pour y arriver, mais entre-temps nous, on s'est assuré à l'échelle des membres de l'équipe de direction de se doter d'un plan de travail pour la prochaine année où il y a 13 domaines avec dans chacun des domaines un certain nombre d'interventions un peu plus concrètes qu'on voudrait voir aboutir dans les prochains mois, dans la prochaine année où qu'on voudrait véritablement mettre en place pour qu'elle puisse aboutir assez rapidement. Je vous donne juste un exemple, on a beaucoup parlé au cours des dernières années de l'expérience étudiante et je pense qu'on en a parlé sans véritablement avoir un vrai référentiel, savoir qu'est-ce que c'est concrètement que l'expérience étudiante à l'Université de Moncton et à partir de quels éléments pourrait-on mesurer l'atteinte de nos objectifs en matière d'expérience étudiante. Alors à travers la direction stratégique de l'effectif étudiant, de la gestion stratégique de l'effectif étudiant, on est en train de mettre en place un processus inclusif qui va aller chercher la vie de tous les membres de la communauté universitaire et les étudiants très certainement bien entendu pour qu'on puisse se bâtir un référentiel. Qu'est-ce que c'est que l'expérience étudiante à l'Université de Moncton et qu'est-ce qu'on doit faire comme travail pour s'assurer d'être à la hauteur des standards que l'on s'est donné. Donc un plan de travail comme ça qu'on a présenté au Conseil des gouverneurs qu'on va déployer dans les prochains mois pour tenter de faire en sorte que quand il y aura

une relève au rectorat en 2019, début 2019 fin 2018, mais il y aura aussi des choses qui auront été continuées d'être engagées, qu'on n'est pas stagné durant une année. Voilà, c'est ça les principaux éléments monsieur le président que je voulais vous livrer.

Président d'assemblée : Donc on rappelle aussi qu'avant d'avoir fait la pause pour le concours, vous avez parlé de l'entente avec la province, entre autres ça fait partie de votre rapport du début et de la campagne et des budgets.

Recteur et vice-chancelier par intérim : ...financière, la comparution devant le Comité de l'Assemblée législative.

Président d'assemblée : La comparution au Comité de l'Assemblée législative. Donc tout ça fait partie de votre rapport. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le rapport? Je vois premièrement Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Oui, par rapport à l'entente, je voulais juste savoir s'il y a eu une disposition qui garantit l'entente si jamais le gouvernement arrivait à changer.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Est-ce qu'un gouvernement va renier une entente qui a été signée par le gouvernement précédent avec l'université, vous avez probablement autant que moi la réponse. Dans le passé, il y a déjà eu des gouvernements qui se sont engagés pour un financement pluriannuel, par contre à ce moment-là ça n'avait pas pris la dimension formelle que ça l'a pris actuellement. Donc s'il y a une police d'assurance cette fois-ci c'est qu'on a quand même un document qui nous donne un cadre formel.

Président d'assemblée : Il y a une obligation contractuelle cette fois-ci ce qui est un petit peu différent que d'habitude. M. Adégbidi.

Adégbidi : Merci monsieur le président. Si vous permettez que je fasse un petit commentaire off key avant de poser ma question, ça fait plaisir depuis le nombre d'années que je suis au Sénat d'entendre un président de séance bien prononcer mon nom.

Président d'assemblée : Vous êtes coquin.

Adégbidi : J'avais deux questions, la première question était la question qu'a posé mon collègue Étienne. La deuxième c'est vous avez parlé monsieur le recteur de mesures, de progrès et contributions du développement économique du Nouveau-Brunswick. Est-ce que vous avez des détails sur c'est quoi ces mesures, comment ça va se mesurer ça parce que je crois que c'est dans ça que va se trouver tout le diable.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Tout à fait, oui. Il y a dans le protocole d'entente une section qui prévoit qu'il y aura une table de discussion avec les universités et le gouvernement provincial pour réfléchir à ces questions-là. On est rendu au mois de mai, très très bientôt les membres du gouvernement seront en campagne électorale très très active, la fonction publique va cesser de s'activer. Fort probablement il y a des gens qui peuvent en témoigner ici de comment ça pourra se passer donc la réponse courte à la question, je n'ai pas trop d'indication qu'on va se pencher sur ces questions-là. Je pense que la priorité du gouvernement actuellement, c'est d'être en mesure de dire les universités sont venues comparaitre à un comité de l'Assemblée législative. Plus concrètement, s'il y a des indications, elles sont peut-être dans les documents et là on a parlé d'indicateurs qui sont assez connus par nous, à titre d'exemple taux de diplomation qui pourrait devenir aux yeux des gouvernements un élément sur lequel on pourrait d'une certaine manière évaluer le travail des universités. Maintenant nous on aura, si c'est le cas, beaucoup de travail à faire pour expliquer à nos interlocuteurs que les choses ne sont pas si simples et que la réussite d'une université ça ne se mesure pas spécifiquement avec un indicateur qui peut être aussi limité qu'un taux de diplomation.

Adégbidi : Est-ce qu'on peut s'assurer qu'en son temps lorsqu'un certain document va être développé dans le sens de mettre en place des mesures précises de performance de l'université que le comité nous revienne et que nous ayons un mot à dire sur ce qui va être fait avant que cela devienne si vous voulez un document sur lequel le gouvernement va travailler pour mesurer ce que nous faisons.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Le gouvernement s'est peut-être lui-même compromis à cet égard-là sans le savoir nécessairement, mais dans le protocole d'entente on dit les deux partis s'engagent à tenir compte des opinions de leurs intervenants en les consultant régulièrement. Ces intervenants comprennent le corps professoral, le personnel et la population étudiante ainsi que la collectivité dans son ensemble. Donc l'université est tenue à cet égard à beaucoup de transparence, mais le gouvernement aussi.

Président d'assemblée : Merci M. Adégbidi. M. Lang.

Lang : Peut-être que la dernière réponse répond un peu à mes questions, mais je les pose quand même. Il y a deux volets à ma question. Ce qui est au fondement des universités, c'est l'autonomie, l'autonomie de gestion. Pourquoi l'autonomie, bien parce qu'une composante fondamentale de l'université c'est qu'elle ne doit pas souscrire à aucune doctrine prescrite par un régime, au niveau de la recherche aussi on doit avoir l'indépendance de faire la recherche, etc. Donc cette autonomie-là est un acquis des universités. Est-ce qu'il n'y aurait pas dans la signature de ces protocoles-là un recul par rapport à cette autonomie que les universités doivent obtenir, ça c'est le premier volet. Le deuxième volet c'est 1 %, 1 %, 1 %, 2 %, dans le fond si j'interprète de manière peut-être simpliste, on a consenti, on a signé avec le gouvernement un sous-financement chronique donc qui vient nous donner un peu de la difficulté à être autonome justement. J'aimerais vous entendre là-dessus.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Sur la question de l'autonomie, premièrement c'est une question fondamentale et sans avoir participé moi-même aux discussions qu'ont eu les recteurs des universités du Nouveau-Brunswick en prévision de la signature de ce protocole d'entente, je peux quand même attester du fait que cet élément-là a été au cœur des préoccupations qui ont été exprimées par les recteurs. Je peux vous assurer aussi que moi lors de ma présentation devant le comité de l'Assemblée législative, ce sera un des premiers sinon le premier élément sur lequel je reviendrai. Oui, imputabilité, oui se présenter devant les législateurs pour répondre à des questions relativement à nos activités, mais on s'entend dans un contexte très particulier qui est celui de l'autonomie des universités donc je compte bien utiliser les premières minutes pour rappeler aux députés qui seront présents ce que c'est qu'une université et ce qu'est plus particulièrement l'Université de Moncton. Relativement au financement, je pense qu'il n'y a jamais d'entente parfaite, je vais le dire comme ça. Je pense qu'on aurait tous souhaité des pourcentages d'augmentation plus importants. Il faut se rappeler par contre qu'ultimement, c'est le gouvernement qui détermine le pourcentage d'augmentation qu'il octroie aux universités donc protocole pas protocole, le gouvernement aurait agi de toute manière. Ceci étant dit, il y a quand même des bonnes choses dans ce document-là. Moi je considère qu'une des bonnes choses qu'il y a dans ce document-là c'est le caractère un peu plus prévisible du financement. C'est extrêmement difficile de planifier, de poser des gestes qui vont nous engager pour l'avenir quand on sait pas si ça sera 1 %, 0 % ou comme dans certaines autres provinces -1, -2, -3 %. Donc là, à cette étape-ci au moins il y a une certaine prévisibilité des revenus. Je me place également, et je ne veux pas parler au nom des étudiants, je pense qu'il y a quand même un élément important ici qui est actuellement en tout cas pour cette année et pour l'année prochaine, une étudiante ou un étudiant qui entreprend des études universitaires a un peu une meilleure idée du coût de ses études. Et dans un monde idéal, moi je pense qu'on devrait continuer à travailler dans cette direction-là parce que là il y a une idée intéressante. Il y a quelque chose d'intéressant sur lequel on devrait essayer de bâtir. Donc il y avait dans ce document-là, il y a dans ce document-là, des éléments aussi qui militaient en faveur de sa signature et je pense qu'ultimement, comme vous avez pu le constater, la réaction de l'université a été mesurée. Il y a des éléments positifs, mais globalement, on reste aux prises avec de grands défis du côté du financement tout particulièrement. Donc dans un contexte comme celui-là, une comparution devant les membres de l'Assemblée législative peut avoir beaucoup de valeur aussi. Je pense qu'on doit se l'admettre, il y a des perceptions qui persistent malheureusement que les universités fonctionnent assez souvent en vase clos donc là c'est véritablement l'occasion de tirer profit d'une tribune qui est publique pour bien expliquer ce que nous sommes, rappeler la valeur d'autonomie, rappeler aussi l'ensemble de notre contribution à la société néo-brunswickoise et acadienne et francophone plus globalement, et ne pas se limiter comme malheureusement on le fait trop souvent à la stricte dimension économique et comptable, mais parler aussi des autres dimensions qui font qu'on est ce qu'on est et qu'on a le résultat qu'on a qui est que sans l'Université de Moncton, la société acadienne ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, forte et résiliente, et sans à ce que l'Université de Moncton pourra contribuer dans les 50 prochaines années. Le Nouveau-Brunswick et l'Acadie ne seront pas aussi résilients qu'ils le seront. Je pense que la tribune est belle, oui, il peut y avoir des éléments qui nous amènent à se dire est-ce qu'on va là, mais d'un autre côté dans un exercice où je pense qu'on peut gagner des choses, faire avancer les perceptions, on a tout intérêt à y être.

Président d'assemblée : J'ai une autre demande d'intervention, mais là le temps commence sérieusement à nous presser. Je pense qu'il va falloir clore cette question. M. Mbarga avait demandé la parole. Je vous vous demander d'être très court, d'être succinct et il faudra ensuite passer à autre chose.

Mbarga : Merci monsieur le président, ça va être très bref. Ma question sort un peu de ce que monsieur le recteur a présenté jusqu'ici, mais la question s'adresse à monsieur le recteur. Il y a je crois deux semaines, j'ai lu votre blogue, vous faisiez état de question ___ de discrimination raciale dont quelques étudiants auraient été victimes et les médias en ont fait également état. J'aimerais que vous me fassiez le point sur cette question et surtout que vous insistez sur ce que l'université a pu faire pour ce type de situation.

Recteur et vice-chancelier par intérim : C'est une excellente question. Et comme vous avez pu le constater, c'est une question sur laquelle j'ai jugé primordial en fait de prendre une position qui laissait aucun doute. Ceci étant dit, une question comme celle-là pose un certain nombre de difficultés au sens où je sens parfois que les gens aimeraient qu'on discute plus publiquement de ce que l'université est en train de faire, comment l'université s'est saisie du dossier. On est également contraint par un certain nombre d'éléments y compris l'élément de la confidentialité des dossiers. Je peux vous dire de manière très spécifique que pour avoir vécu une situation similaire au campus d'Edmundston au moment où j'étais vice-recteur, et j'en parle parce que la

situation a été évoquée notamment dans un blogue de la FÉÉCUM exactement, je peux vous dire qu'on n'est certainement pas demeuré les bras croisés. Au contraire, on a traité de la question avec beaucoup de vigueur, avec beaucoup de respect, avec beaucoup d'écoute, mais il reste que, et je me tournerai vers ma collègue Pierrette Fortin, je vois qu'elle hoche de la tête et je la remercie, il reste qu'ultimement ça reste à des questions où on peut pas aller ouvertement sur la place publique et exposer tout ce qu'on a fait. Mais je veux vous demander de nous croire qu'on agit. Ici plus spécifiquement, et je pense que c'est ce que j'aimerais que les gens retiennent, l'Université de Moncton s'est dotée un code de conduite. Ce code de conduite-là est extrêmement clair : non à toute forme de discrimination et plus spécifiquement non à la discrimination raciale. D'autre part, l'Université de Moncton s'est donnée un mécanisme qu'elle n'avait pas autrefois, c'est le mécanisme du commissariat qu'on aurait pu aussi appeler ombudsman soit-dit en passant, mais qui s'appelle commissariat. Et pour la première fois, on a un mécanisme qui nous permet de diriger les personnes qui sentent qu'elles ont été victimes d'une situation de discrimination pour qu'elles puissent par la suite être entendues. Et ça, je pense que c'est très important, c'est une nouveauté à l'Université de Moncton, mais elle est très importante, c'est de donner l'occasion aux gens qui vivent des situations où elles sont victimes de discrimination ou elles perçoivent qu'elles sont victimes de discrimination raciale plus spécifiquement ici, elles peuvent donc recourir à ce mécanisme-là. Et je peux vous assurer en terminant que la direction de l'université, dans le mot direction de l'université j'inclus beaucoup de gens sous ce grand chapeau-là, ça inclut les membres du Conseil des gouverneurs, ça inclut l'équipe de direction, ça inclut les doyens autour de cette table. S'il y a des recommandations qui nous sont faites par la commissaire, on va les écouter et on va agir s'il y a lieu d'agir.

Président d'assemblée : Merci. Sur ce, le temps nous pressant je crois il faut conclure cette question-là du rapport du recteur et vice-chancelier à moins qu'il y a quelque chose que vous voulez absolument dire avant qu'on finisse?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Ce que je voulais dire en fait c'est que je vais vous avouer que c'est la première fois que j'ai à faire un tel rapport. J'ai révisé les anciens procès-verbaux et je me rends compte qu'on n'a beaucoup de balises pour cet exercice et je pense qu'en quelque part, il y aurait peut-être lieu d'essayer de baliser un peu plus parce qu'on est confronté à jusqu'à quel point ___ large pour informer les membres du Sénat tout en tenant compte de la mission et des attributions du Sénat académique. Donc il y aurait peut-être lieu au bureau de direction du Sénat notamment de faire une petite réflexion sur quelles sont les attentes par rapport au rapport du recteur au Sénat académique.

16. Suivi du Conseil des gouverneurs

Président d'assemblée : C'est noté, parfait. Merci. Sur ce, nous avons résolu le point 15 et on file au point numéro 16 qui est le suivi du Conseil des gouverneurs. Vous avez reçu là aussi des documents qui sont à la fin de votre liasse et là j'imagine que c'est le recteur qui nous fait ce compte-rendu-là aussi, qu'il nous donne une indication à ce qui s'est passé au Conseil des gouverneurs et qui a incidence ici.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Vous avez pu prendre connaissance de l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. J'ai déjà abordé la question budgétaire, il y a également la question du protocole d'entente, mais s'il y a des questions sur d'autres éléments dans l'ordre du jour, je peux y répondre bien entendu.

Président d'assemblée : C'est vrai. Donc vous avez ce document-là en rubrique 16 qu'est l'ordre du jour de la réunion en tant que tel. Est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions ou des commentaires sur des questions qui étaient à l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs? Je ne vois pas de main se lever ou quoi que ce soit. C'est clair parce que j'imagine que votre rapport a couvert une bonne partie des questions.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Les questions les plus fondamentales.

Président d'assemblée : Oui probablement donc c'est probablement pour ça. Ça va? C'est ça ou on a faim, d'une façon ou d'une autre on est rendu là.

17. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Affaires nouvelles au point 17 il n'y avait rien en tant que tel, rien de nouveau qui a été... Avant d'aller plus loin, avant de traiter les points 18 et 19 en fin de réunion, c'est l'occasion que l'on a aussi de souligner la fin d'un mandat de certains membres de cette assemblée. Il y a certaines personnes ici qui sont venues à la fin d'un mandat et le Sénat académique à travers le recteur veut leur remettre un certificat comme on a l'habitude de le faire et donc je vais nommer les personnes qui présentement terminent leur mandat. Je vais leur demander de se rendre en avant pour recevoir leur certificat de la main du recteur et une fois en avant, je vais vous demander de rester pour qu'on fasse rapidement une photo; la secrétaire générale va se transformer en photographe l'instant de faire ça et une fois qu'on aura fait ça, on règlera la clôture de la réunion proprement dit. Alors déjà je sais que parmi les personnes qui ont terminé leur mandat, il y a une personne qui n'est pas là, c'est Anne Charron et Mme Charron recevra son certificat dans un autre cadre, le

recteur pourra lui remettre. Il y a aussi Mme Cabajsky ici qui est dans la même situation, elle termine aujourd'hui, mais elle n'est pas là donc on lui remettra dans un autre temps ce certificat. Pour les autres personnes, alors je nomme Hector Adégbidi. M. Étienne Dako. Je crois que Jacques-Roch Gauvin non plus n'est pas là avec nous, mais il recevra son certificat dans un autre temps. M. Gervais Mbarga. J'appelle aussi Mme Nathalie Parent. Mme Chantal Brun. Et il y en a d'autres, M. Yahia Djaoued, Mme Caroline LeBlanc qui n'est pas là donc on lui remettra dans un autre temps et Daisy Mercure qui n'est pas là non plus. Donc tous ces gens qui ne sont pas là évidemment sont quand même remerciés et recevront leur certificat dans un autre temps. Pour les autres, je pense que la secrétaire générale va vous demander de prendre place pour la photo.

18. Prochaine réunion : le vendredi 24 août 2018

Président d'assemblée : Nous avons donc traité de nos affaires nouvelles aussi. Maintenant pour un rappel au point 18 que la prochaine réunion du Sénat académique est prévue le vendredi 24 août 2018. Alors je répète, c'est le 24 août 2018 alors pour ceux et celles qui sont membres du Sénat, vous savez ce que vous avez à faire pour vos vacances, vous devez être de retour par le 24 août, c'est ce que ça veut dire. Ça va pour ça, il n'y a rien d'autre à dire par rapport à ça.

19. Clôture

Président d'assemblée : Et s'il n'y a rien d'autre, nous sommes rendus au point 19, nous avons épuisé l'ordre du jour de la journée, il y a aucune affaire nouvelle à rajouter, nous sommes même un peu dans le temps et il est temps d'aller manger. Alors sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance close.